

Numéro d'identification : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/7/10/2017

**EXAMEN D'ADMISSION – THEORIE ET PRINCIPES DE COMPTABILITE
GENERALE (010)**

*Veillez répondre sur les feuilles de questions dans les emplacements prévus à cet effet.
Au cas où ces espaces seraient insuffisants, veuillez utiliser le verso des feuilles en annonçant
votre renvoi. Vous pouvez utiliser une calculatrice. Un plan comptable est à votre disposition.*

Question 1	/10
Question 2	/10
Exercice 1	/60
Exercice 2	/20
TOTAL	/100

Question 1 (10 points) :

Les opérations suivantes relèvent du principe de prudence, Vrai (V) ou Faux (F) ?

Dotations aux provisions pour risque et charge.	
Variation de stocks.	
Enregistrement de la valeur d'acquisition et de l'amortissement acté dans deux comptes différents.	
Enregistrement au crédit du compte 608 d'une note de crédit reçue.	

Question 2 (10 points) :

Attention : 5 points en cas de bonne réponse, 0 point en cas d'absence de réponse, -2 points en cas de mauvaise réponse

1. Une machine acquise en janvier 2018 au prix de 30.000 EUR HTVA est amortie sur 10 ans selon la méthode du double *declining*. Quelle sera sa valeur résiduelle en janvier 2020 ?

- a. 6.000 EUR ;
- b. 24.000 EUR ;
- c. 19.200 EUR ;
- d. 10.800 EUR ;
- e. Aucune de ces réponses.

2. Trois entreprises de production sont actives dans le même secteur, où les prix des matières premières ont une tendance à la hausse. Leurs stocks ont diminué de la même façon, elles produisent les mêmes quantités. Quelle est l'entreprise qui affichera le résultat le plus faible en fin d'exercice comptable ?

- a. L'entreprise A utilise LIFO et le *full costing* ;
- b. L'entreprise B utilise FIFO et le prix moyen pondéré ;
- c. L'entreprise C utilise FIFO et le *full costing*.

Exercice 1 (60 points)

La société « MARBELIA » fabrique du mobilier de jardin.

- Elle est soumise à une TVA de 21%.
- Son unique construction a fait l'objet d'une réévaluation en février 2017.

Balance provisoire de « MARBELIA » au 30/11/2017 (synthèse)

PCMN	Libellé	Montants	
		Débit	Crédit
100	Capital		200.000
122	Plus value de réévaluation		20.000
130	Réserve légale		18.000
140	Bénéfice reporté		24.000
162	Provisions pour risques et charges		12.000
1730	Etablissements de crédit : dettes en compte (LT)		150.000
420	Dettes à LT échéant dans l'année		10.000
440	Fournisseurs		7.260
4519	CC TVA		1.245
2200	Terrains : VA	60.000	
2210	Constructions : VA	120.000	
2218	Constructions, Plus value de réévaluation	20.000	
2219	Constructions : amortissements actés (AA)		60.000
2300	Machines, VA	120.000	
2309	Machines, amortissements actés		72.000
240	Mobilier et matériel roulant : VA	50.000	
249	Mobilier et matériel roulant : AA		30.000
28	Immobilisation financière	84.000	
340	Stocks marchandises, VA	55.000	
400	Créances commerciales	14.520	
407	Créances douteuses	3.630	
4120	Impôts belges sur le résultat	4.500	
550	Banque	40.355	
570	Caisse	13.000	
604	Achat marchandises	42.000	
61	Biens et services divers	12.000	
620	Rémunérations et charges sociales	440.000	
621	Charges patronales	168.696	
64	Autres charges d'exploitation	4.500	
65	Charges financières	1.500	
6700	Impôts et précompte dus ou versés	12.000	
700	Chiffre d'affaires		836.696
75	Produits financiers		5.000

Numéro d'identification : _____

Dans le courant du mois de décembre 2017, les opérations suivantes doivent être enregistrées au livre journal :

1. Le 1/12, une vente est réalisée pour un montant global de 3.000 EUR HTVA. Un escompte est proposé au client « LAVALLÉE » pour 2% si paiement dans les huit jours. A défaut, le délai maximum de paiement est de deux mois.

/4

--	--	--	--	--

2. Le 3 décembre 2017, « MARBELIA » reçoit l'avertissement extrait de rôle relatif à sa dernière déclaration d'impôt à l'ISOC. L'Administration lui indique qu'elle doit encore verser 6.000 EUR.

/6

--	--	--	--	--

3. Le 10/12, l'entreprise encode un virement pour régler le solde dû à l'administration TVA au terme de la précédente période de déclaration.

/2

--	--	--	--	--

4. Le 15/12, une entreprise agréée vient effectuer la maintenance du matériel de production. Cet entretien est effectué et dûment planifié tous les 3 ans. Le coût réel est de 15.000 EUR HTVA. L'entreprise s'attend à ce que le prochain entretien soit d'un prix équivalent. Enregistrez les opérations au 15/12 et au 31/12.

/8

--	--	--	--	--

5. Le 18 décembre, l'entreprise effectue un versement anticipé qui porte l'impôt estimé pour 2017 à 20.000 EUR.

/4

--	--	--	--	--

Numéro d'identification : _____

6. Le 27/12, l'entreprise enregistre le coût des rémunérations de son personnel. Elle emploie 10 ouvriers, pour un salaire total mensuel de 25.000 EUR brut, et 5 employés pour un salaire total mensuel de 15.000 EUR brut. Une prime mensuelle d'assurance de 1.000 EUR est enregistrée. Le taux de précompte professionnel est de 35%, pour un montant de 12.078,7 EUR. L'ONSS part patronale est de 15.336 EUR. La part travailleurs est de 20.825,4 EUR. La société effectue les paiements nécessaires par banque et encode un virement.

/8

--	--	--	--	--

7. La créance sur le client douteux est considérée comme perdue pour 50% de la valeur initiale.

/6

--	--	--	--	--

8. L'emprunt figurant dans les comptes a été souscrit le 1^{er} juillet 2017, il est remboursé en 15 ans par tranche annuelle de capital constante et les intérêts sont de 5% l'an. Le principal et les intérêts sont payables à terme échu. Au 31/12, les écritures nécessaires sont effectuées.

/8

--	--	--	--	--

Numéro d'identification : _____

9. Un amortissement est enregistré sur les immobilisations. La méthode linéaire est utilisée. Le taux est de 5% pour les constructions, de 10% pour les machines et de 20% pour le mobilier.

/8

--	--	--	--	--

10. Parmi les biens et services divers, figure une prime d'assurance de 6000 EUR qui a été payée le 1 octobre 2017. Il s'agit d'une assurance incendie couvrant la période du 1/10/ 2017 au 30/3/2018. Faites les opérations nécessaires au 31/12.

/6

--	--	--	--	--

Exercice 2 (20 points) :

En date du 01/10/2017, la « S.A. CHIHUAHUA » comptabilise l'écriture suivante :

492			79.069,25	
650			237.207,75	
4211			762.000	
	4800			762.000
	4801			193.500
	4531			64.500
	1711			58.277

Sur la base de cette écriture et des données suivantes, retrouvez les écritures qui ont été comptabilisées le 01/10/2016 et le 31/12/2016 dans la société CHIHUAHUA :

- L'emprunt est émis en date du 01/10/2016;
- La durée de l'emprunt est de 5 ans ;
- Le taux d'intérêt nominal est de 6 % ;
- La valeur d'émission de l'emprunt est de 4.000.000 EUR (2.000 obligations d'une valeur nominale de 2.000 EUR);
- Les remboursements annuels sont constants et payables à terme échu ;
- Les frais liés à l'emprunt s'élèvent à 50.000 EUR et sont payés par banque ;
- L'amortissement des frais est linéaire ;
- Le taux de TVA s'élève à 21%.

Ecritures au 01/10/2016

/10

--	--	--	--	--

Ecritures au 31/12/2016

/10

--	--	--	--	--

PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE

CLASSE 1 Fonds propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an

- 10 Capital
 - 100 Capital souscrit
 - 101 Capital non appelé (-)
 - 11 Primes et réserves
 - 12 Plus-values de réévaluation
 - 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
 - 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
 - 122 Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
 - 123 Plus-values de réévaluation sur stocks
 - 124 Portefeuille de réductions de valeur sur placements de long terme
 - 13 Réserves
 - 130 Réserve légale
 - 131 Réserves statutaires
 - 1310 Réserve pour actions propres
 - 1311 Autres réserves statutaires
 - 132 Réserves volontaires
 - 133 Réserves discrétionnaires
 - 14 Bénéfice reporté (au profit reporté (-))
 - 15 Subsidies en capital
 - 16 Provisions et impôts différés
 - 160 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 161 Provisions pour charges fiscales
 - 162 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
 - 163-165 Provisions pour autres risques et charges
 - 166 Impôts différés
 - 1670 Impôts différés relatifs à des subvendes en capital
 - 1680 Impôts différés relatifs à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles
 - 1682 Impôts différés relatifs à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles
 - 1687 Impôts différés relatifs à des plus-values réalisées sur des titres émis par le secteur public belge
 - 1688 Impôts différés étrangers
 - 17 Dettes à plus d'un an
 - 170 Emprunts subordonnés
 - 1700 Comptes d'attente
 - 1701 Non convertibles
 - 171 Emprunts obligataires non subordonnés
 - 1710 Convertibles
 - 1711 Non convertibles
 - 172 Dettes de location-impayement et assimilées
 - 173 Etablissements de crédit
 - 1730 Dettes en compte
 - 1731 Promesses
 - 1732 Créances d'acceptation
 - 1733 Créances d'acceptation
 - 174 Autres emprunts
 - 175 Dettes commerciales
 - 1750 Fournisseurs
 - 1751 Clients à payer
 - 176 Acronymes reçus sur commandes
 - 178 Calendriers reçus en numéraire
 - 179 Dettes diverses

19 **Avance sur salaire** (-)

CLASSE 2 Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

- 20 Frais d'établissement
 - 200 Frais de constitution et d'augmentation de capital
 - 201 Frais d'émission d'emprunts
 - 202 Autres frais d'établissement
 - 204 Frais de restructuration
 - 21 Immobilisations incorporelles
 - 210 Frais de recherche et de développement
 - 211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
 - 212 Goodwill
 - 213 Acronymes versés
 - 22 Terrains et constructions
 - 220 Terrains
 - 221 Constructions
 - 222 Terrains bâtis
 - 223 Autres droits liés sur des immeubles
 - 224 Mobilier et matériel roulant
 - 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
 - 250 Terrains et constructions
 - 251 Installations, machines et outillage
 - 252 Machine et matériel roulant
 - 25 Autres immobilisations corporelles
 - 26 Autres immobilisations corporelles en cours et acronymes versés
 - 27 Immobilisations financières
 - 280 Participations dans des entreprises hors
 - 2800 Plus-values acquises
 - 2801 Montants non appelés (-)
 - 2802 Réductions de valeur autres (-)
 - 2803 Créances sur des entreprises liées
 - 2810 Créances en compte
 - 2811 Titres à recevoir
 - 2812 Titres à recevoir
 - 2813 Créances douteuses
 - 2814 Réductions de valeur autres (-)
 - 2815 Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2820 Valeur d'acquisition
 - 2821 Montants non appelés (-)
 - 2822 Réductions de valeur autres (-)
 - 2823 Créances en compte
 - 2824 Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2830 Créances en compte
 - 2831 Titres à recevoir
 - 2832 Titres à recevoir
 - 2833 Créances douteuses
 - 2834 Réductions de valeur autres (-)
 - 2840 Valeur d'acquisition
 - 2841 Montants non appelés (-)
 - 2842 Plus-values acquises
 - 2843 Réductions de valeur autres (-)
 - 29 Créances
 - 290 Créances commerciales
 - 2900 Clients
 - 2901 Titres à recevoir
 - 2902 Acronymes versés
 - 2903 Créances douteuses
 - 2904 Réductions de valeur autres (-)
 - 2905 Créances commerciales
 - 2910 Clients
 - 2911 Titres à recevoir
 - 2912 Acronymes versés
 - 2913 Créances douteuses
 - 2914 Réductions de valeur autres (-)
 - 2915 Créances commerciales
 - 2920 Créances en compte
 - 2921 Titres à recevoir
 - 2922 Acronymes versés
 - 2923 Créances douteuses
 - 2924 Réductions de valeur autres (-)
 - 2925 Créances commerciales
 - 2930 Créances en compte
 - 2931 Titres à recevoir
 - 2932 Acronymes versés
 - 2933 Créances douteuses
 - 2934 Réductions de valeur autres (-)
 - 2935 Créances commerciales

CLASSE 3 Stocks et commandes en cours d'exécution

- 30 Approvisionnement - Matières premières
 - 300 Valeur d'acquisition
 - 308 Réductions de valeur autres (-)
 - 31 Approvisionnement - Fournitures
 - 310 Valeur d'acquisition
 - 318 Réductions de valeur autres (-)
 - 32 Factures de fabrication
 - 320 Valeur d'acquisition
 - 328 Réductions de valeur autres (-)
 - 33 Produits finis
 - 330 Valeur d'acquisition
 - 338 Réductions de valeur autres (-)
 - 34 Marchandises
 - 340 Valeur d'acquisition
 - 348 Réductions de valeur autres (-)
 - 35 Immeubles destinés à la vente
 - 350 Valeur d'acquisition
 - 358 Réductions de valeur autres (-)
 - 36 Acronymes versés sur actifs pour stocks
 - 360 Acronymes versés
 - 368 Réductions de valeur autres (-)
 - 37 Commandes en cours d'exécution
 - 370 Valeur d'acquisition
 - 371 Bénéfices pas en compte
 - 378 Réductions de valeur autres (-)

CLASSE 4 Créances et dettes à un an ou plus

- 40 Créances commerciales
 - 400 Clients
 - 401 Titres à recevoir
 - 402 Produits à recevoir
 - 406 Acronymes versés (-)
 - 407 Créances douteuses
 - 408 Réductions de valeur autres (-)
 - 41 Autres créances
 - 410 Capital appelé, non versé
 - 411 TVA à récupérer
 - 412 Impôts et précomptes à récupérer
 - 4120 à 4124 Impôts belges sur le résultat
 - 4125 à 4129 Impôts belges et taxes belges
 - 413 à 417 Impôts de taxes étrangers
 - 418 Produits à recevoir
 - 418 Créances diverses
 - 417 Créances douteuses
 - 418 Créances douteuses
 - 419 Créances diverses
 - 419 Créances douteuses
 - 419 Créances diverses
 - 42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
 - 420 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
 - 421 Créances diverses
 - 422 Créances diverses
 - 423 Créances diverses
 - 424 Créances diverses
 - 425 Créances diverses
 - 426 Créances diverses
 - 427 Créances diverses
 - 428 Créances diverses
 - 429 Créances diverses
 - 430 Créances diverses
 - 431 Créances diverses
 - 432 Créances diverses
 - 433 Créances diverses
 - 434 Créances diverses
 - 435 Créances diverses
 - 436 Créances diverses
 - 437 Créances diverses
 - 438 Créances diverses
 - 439 Créances diverses
 - 440 Créances diverses
 - 441 Créances diverses
 - 442 Créances diverses
 - 443 Créances diverses
 - 444 Créances diverses
 - 445 Créances diverses
 - 446 Créances diverses
 - 447 Créances diverses
 - 448 Créances diverses
 - 449 Créances diverses
 - 450 Créances diverses
 - 451 Créances diverses
 - 452 Créances diverses
 - 453 Créances diverses
 - 454 Créances diverses
 - 455 Créances diverses
 - 456 Créances diverses
 - 457 Créances diverses
 - 458 Créances diverses
 - 459 Créances diverses
 - 460 Créances diverses
 - 461 Créances diverses
 - 462 Créances diverses
 - 463 Créances diverses
 - 464 Créances diverses
 - 465 Créances diverses
 - 466 Créances diverses
 - 467 Créances diverses
 - 468 Créances diverses
 - 469 Créances diverses
 - 470 Créances diverses
 - 471 Créances diverses
 - 472 Créances diverses
 - 473 Créances diverses
 - 474 Créances diverses
 - 475 Créances diverses
 - 476 Créances diverses
 - 477 Créances diverses
 - 478 Créances diverses
 - 479 Créances diverses
 - 480 Créances diverses
 - 481 Créances diverses
 - 482 Créances diverses
 - 483 Créances diverses
 - 484 Créances diverses
 - 485 Créances diverses
 - 486 Créances diverses
 - 487 Créances diverses
 - 488 Créances diverses
 - 489 Créances diverses
 - 490 Créances diverses
 - 491 Créances diverses
 - 492 Créances diverses
 - 493 Créances diverses
 - 494 Créances diverses
 - 495 Créances diverses
 - 496 Créances diverses
 - 497 Créances diverses
 - 498 Créances diverses
 - 499 Créances diverses

CLASSE 5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

- 50 Actions propres
- 51 Actions et parts
 - 510 Valeur d'acquisition
 - 511 Montants non appelés (-)
 - 518 Réductions de valeur autres (-)
 - 52 Titres à revenu fixe
 - 520 Valeur d'acquisition
 - 528 Réductions de valeur autres (-)
 - 53 Dépôts à terme
 - 530 De plus d'un an
 - 531 De plus d'un mois et à un an au plus
 - 532 De moins d'un mois
 - 538 Réductions de valeur autres (-)
 - 54 Valeurs échangées à court terme
 - 540 Valeurs échangées à court terme
 - 548 Réductions de valeur autres (-)
 - 55 Etablissements de crédit
 - 550 à 559 Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :
 - 550 Comptes courants
 - 551 Comptes d'épargne
 - 552 Comptes d'épargne
 - 553 Comptes d'épargne
 - 554 Comptes d'épargne
 - 555 Comptes d'épargne
 - 556 Comptes d'épargne
 - 557 Comptes d'épargne
 - 558 Comptes d'épargne
 - 559 Comptes d'épargne
 - 56 Postfinance
 - 560 Compte courant
 - 561 Comptes d'épargne
 - 562 Comptes d'épargne
 - 563 Comptes d'épargne
 - 564 Comptes d'épargne
 - 565 Comptes d'épargne
 - 566 Comptes d'épargne
 - 567 Comptes d'épargne
 - 568 Comptes d'épargne
 - 569 Comptes d'épargne

CLASSE 6

Charges

- 60 Approvisionnements et marchandises
- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances générales
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immatériels destinés à la vente
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-)
- 609 Variation des stocks
- 609a de matières premières
- 609b de fournitures
- 609c de marchandises
- 609d de matières achetées destinées à la vente
- 609e dimatériels destinés à la vente
- 61 Services et biens divers
- 617 Personnel interne et les personnes mises à la disposition de l'entreprise
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extralégales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
- 62 Rémunérations, charges sociales et pensions
- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 6200 Administrateurs ou gérants
- 6201 Personnel de direction
- 6202 Employés
- 6203 Ouvriers
- 6204 Autres membres du personnel
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 622 Primes patronales pour assurances extralégales
- 623 Autres frais de personnel
- 624 Pensions de retraite et de survie
- 6240 Administrateurs ou gérants
- 6241 Personnel
- 63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges
- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
- 6300 Amortissements sur frans d'établissement
- 6301 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
- 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
- 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
- 6309 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
- 631 Réductions de valeur sur stocks
- 6310 Dotations
- 6311 Reprises (-)
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
- 6320 Dotations
- 6321 Reprises (-)
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
- 6330 Dotations
- 6331 Reprises (-)
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
- 6340 Dotations
- 6341 Reprises (-)

- 635 Provisions pour pensions et obligations similaires
- 6350 Dotations
- 6351 Utilisations et reprises (-)
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
- 6360 Dotations
- 6361 Utilisations et reprises (-)
- 637 Provisions pour autres risques et charges
- 6370 Dotations
- 6371 Utilisations et reprises (-)
- 64 Autres charges d'exploitation
- 640 Charges fiscales d'exploitation
- 641 Monts-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Monts-values sur réalisation de créances commerciales
- 643 à 648 Venues d'exploitation diverses
- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restitution (-)
- 65 Charges financières
- 650 Charges des dettes
- 6500 Intérêts, commissions et frais attachés aux dettes
- 6501 Amortissements des frans d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
- 6502 Autres charges des dettes
- 6503 Intérêts financiers portés à l'actif (-)
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants (*)
- 6511 Reprises (-)
- 652 Monts-values sur réalisation d'actifs circulants (*)
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change
- 655 Ecarts de conversion des devises
- 656 Provisions à caractère financier
- 6560 Dotations
- 6561 Utilisations et reprises (-)
- 657 à 659 Charges financières diverses
- 66 Charges exceptionnelles
- 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)
- 6601 sur frans d'établissement
- 6602 sur immobilisations incorporelles
- 661 sur immobilisations corporelles
- 662 sur immobilisations financières (dotations)
- 6621 Dotations
- 6622 Utilisations (-)
- 663 Monts-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 664 à 666 Autres charges exceptionnelles
- 669 Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
- 67 Impôts sur le résultat
- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
- 6700 Impôts et précomptes dus ou versés
- 6701 Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)
- 6702 Charges fiscales estimées
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
- 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés
- 6711 Suppléments d'impôts estimés
- 6712 Provisions fiscales constituées
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs
- 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immobilisées
- 680 Transferts aux impôts différés
- 689 Transferts aux réserves immobilisées

69 Affectations et prélèvements

- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
- 691 Affectations au capital et à la prime d'émission
- 692 Dotations aux réserves
- 6920 Dotation à la réserve légale
- 6921 Dotation aux autres réserves
- 693 Benefice à reporter
- 694 Rémunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres allocations

CLASSE 7

Produits

- 70 Chiffre d'affaires
- 700 à 707 Produits et prestations de services
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-)
- 71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution
- 710 Des en-cours de fabrication
- 712 Des produits fins
- 715 Des produits construits destinés à la vente
- 717 Des commandes en cours d'exécution
- 7170 Valeur d'acquisition
- 7171 Benefice pris en compte
- 72 Production immobilisée
- 73 Autres produits d'exploitation
- 74 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisation de créances commerciales
- 743 à 749 Produits d'exploitation divers
- 75 Produits financiers
- 750 Produits des actifs circulants (*)
- 751 Produits des immobilisations financières
- 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (*)
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecarts de conversion des devises
- 756 à 759 Produits financiers divers
- 76 Produits exceptionnels
- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
- 7601 sur immobilisations corporelles
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 à 769 Autres produits exceptionnels
- 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales
- 771 Impôts belges sur le résultat
- 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés
- 7711 Régularisation d'impôts estimés
- 7712 Reprises de provisions fiscales
- 773 Impôts étrangers sur le résultat
- 78 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immobilisées
- 780 Prélèvements sur les impôts différés
- 789 Prélèvements sur les réserves immobilisées
- 79 Affectations et prélèvements
- 790 Benefice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Perte à reporter
- 794 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte

CLASSE 0

Comptes de droits et engagements hors bilan

- 00 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise
- 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
- 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise
- 01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers
- 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
- 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
- 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
- 0111 Autres engagements sur effets en circulation
- 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
- 013 Créanciers d'autres garanties personnelles
- 02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres
- 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
- 021 Garanties réelles constituées sur compte propre
- 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
- 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers
- 03 Garanties reçues
- 030 Dépôts statutaires
- 031 Dépôts statutaires
- 032 Garanties reçues
- 033 Constituants de garanties
- 04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
- 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations
- 050 Engagements d'acquisition
- 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
- 052 Débiteurs pour engagements de cession
- 053 Engagements de cession
- 054 Engagements de cession
- 055 Engagements de cession
- 06 Marchés à terme
- 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir
- 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
- 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
- 063 Marchandises vendues à terme - à livrer
- 064 Débiteurs achetés à terme - à recevoir
- 065 Créanciers pour devises achetées à terme
- 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
- 067 Devises vendues à terme - à livrer
- 07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise
- 070 Droits d'usage à long terme
- 0700 Sur terrains et constructions
- 0701 Sur installations, machines et outillage
- 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et redevances
- 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à l'écart
- 073 Commentaris et dépôts de biens et de valeurs
- 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers
- 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits
- 09 Droite et engagements divers

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/21/10/2017

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS (021)**

Sélectionnez une seule bonne réponse.

Toute réponse correcte vaut 5 ou 6 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1. Toutefois, aucune note négative ne sera appliquée pour les réponses erronées aux questions notées à 5 points.

Question 1 (6 points): Une petite société anonyme, employant 4 personnes, présentant un chiffre d'affaires de 10 millions € et un total bilantaire de 5 millions € :

- doit établir des comptes annuels selon le schéma complet ;
- peut tenir une comptabilité simplifiée ;
- ne doit pas établir d'inventaire ;
- doit toujours tenir une comptabilité complète.

Question 2 (6 points) : Un exercice comptable de 24 mois est :

- interdit ;
- autorisé ;
- possible moyennant une autorisation du Ministre des Finances ;
- seulement possible en cas de fusion.

Question 3 (5 points) : Au regard de la loi comptable, les documents suivants peuvent être détruits après trois ans :

- un rapport d'expert sur la réévaluation d'un immeuble ;
- un bon de commande ;
- une facture envoyée (non acceptée) ;
- une facture reçue.

Question 4 (5 points) : Laquelle de ces affirmations est exacte ?

- Pour que le contrôle sur une société soit dit « exclusif », il doit être exercé par une société-mère seule.
- Lorsque deux sociétés sont détenues en majorité par les mêmes personnes, elles sont présumées de manière irréfutable former un consortium.
- Une société filiale ne peut jamais être une société associée.
- Une société avec lien de participation est toujours une société associée.

Question 5 (5 points) : Les petites et moyennes entreprises ne doivent pas fournir dans l'annexe des comptes annuels :

- les règles d'évaluation ;
- la liste des engagements hors bilan ;
- la ventilation du chiffre d'affaires par produit et marché géographique ;
- la liste des entreprises dans laquelle elles détiennent une participation.

Question 6 (6 points) : En cas de modification d'une règle d'évaluation par suite d'une modification d'une norme comptable :

- une mention en est faite dans l'annexe avec indication de l'influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats ;
- des informations sont données dans l'annexe sans mention de l'influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats ;
- l'influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat est seulement indiquée lorsque les montants sont importants ;
- l'influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat est seulement indiquée lorsque ceci est requis dans la modification légale.

Question 7 (5 points) : Est dispensé(e) de publier des comptes annuels :

- une société en commandite constituée en 1980 dont un commanditaire est une personne morale ;
- une succursale en Belgique d'une entreprise étrangère importante ;
- un organisme public à fonction commerciale ;
- une filiale commune de deux sociétés, constituée sous la forme d'une société en nom collectif.

Question 8 (6 points) : Lorsqu'il peut être établi que l'entreprise ne poursuivra pas son exploitation :

- une adaptation des règles d'évaluation peut ne pas être effectuée jusqu'à une décision formelle de mise en liquidation ;
- aucun compte annuel ne doit plus être établi ni publié ;
- la valeur comptable des immobilisations peut être ramenée à la valeur probable de réalisation ;
- les rémunérations du personnel sont comptabilisées parmi les frais de restructuration.

Question 9 (6 points) : A la date d'acquisition, la marque acquise d'un tiers par une entreprise :

- peut être enregistrée à sa valeur de marché (juste valeur) ;
- peut être enregistrée à sa valeur réévaluée ;
- ne peut pas être enregistrée à une valeur supérieure à sa valeur d'utilisation par l'entreprise ;
- doit être enregistrée à sa valeur d'acquisition.

Question 10 (6 points) : Les immobilisations corporelles dont la durée de vie est limitée dans le temps:

- doivent toujours être amorties conformément à un plan établi d'avance ;
- ne doivent être amorties qu'en fonction d'une diminution de leur valeur ;
- ne doivent être amorties que dans la mesure où la valeur comptable dépasse la valeur de réalisation ;
- doivent être amorties selon les taux fixés par la réglementation fiscale.

Question 11 (6 points) : Parmi les éléments d'actif repris ci-dessous, lequel ne peut jamais être réévalué :

- une action dans une filiale ;
- une machine ;
- un titre à revenu fixe ;
- un terrain.

Question 12 (5 points) : Le premier jeu de pièces de rechange pour des machines ou installations de production de l'entreprise acquises en même temps que la machine :

- peuvent être considérées comme des immobilisations corporelles ;
- sont considérées comme des biens divers ;
- doivent être considérées comme des fournitures ;
- sont des droits et engagements hors bilan.

Question 13 (6 points) : L'évaluation de travaux en cours d'exécution de plus d'un an se distingue des méthodes acceptables pour les autres catégories de stocks en ce que :

- l'individualisation du coût de revient est la seule méthode applicable ;
- la méthode LIFO doit nécessairement être appliquée ;
- on doit enregistrer le cas échéant des réductions de valeur ;
- il faut procéder à la comptabilisation même en l'absence de facture.

Question 14 (6 points) : Des créances avec un terme de 300 jours :

- peuvent être actualisées dans les conditions déterminées par l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 ;
- ne peuvent pas être actualisées ;
- peuvent être actualisées lorsqu'on peut considérer qu'elles portent intérêt ;
- peuvent être actualisées si ceci est mentionné et justifié dans l'annexe.

Question 15 (5 points) : Si une entreprise a acheté des marchandises à terme dont le prix de marché est inférieur à la date de clôture :

- elle doit toujours constituer une provision à concurrence de la différence entre le prix convenu et la valeur de marché à la date de clôture ;
- elle doit constituer une provision mais si l'opération fait l'objet d'une couverture, la provision ne dépassera pas la moins-value sur le solde non couvert ;
- elle doit acter une réduction de valeur ;
- elle ne doit constituer ni réduction de valeur ni provision pour risques et charges.

Question 16 (6 points) : Une société pollue son propre terrain industriel lors de l'évacuation de produits chimiques. En conséquence :

- elle enregistre immédiatement une provision pour assainissement ;
- elle procède à un amortissement complémentaire du terrain ;
- elle enregistre une réduction de valeur ;
- elle enregistre une réduction de valeur et prend les frais d'assainissement à charge de l'exercice au cours duquel elle constate la pollution.

Question 17 (5 points) : Lorsqu'un employé bénéficie d'un avantage qui, du point de vue fiscal, doit être ajouté à sa rémunération (avantage de toute nature), l'entreprise doit comptabiliser cet avantage :

- au compte de rémunération ;
- dans tous les cas selon la nature de la charge ;
- parmi les charges fiscales d'exploitation ;
- selon la nature de la charge, sauf s'il s'agit d'une dépense privée payée par l'entreprise, laquelle s'analysera comme une rémunération.

Question 18 (5 points) : Un marchand de meubles reçoit des salons d'un fabricant, en dépôt pour son hall d'exposition; ces marchandises exposées :

- n'entrent pas en comptabilité ;
- sont enregistrées dans la classe 0 du plan comptable minimum normalisé ;
- sont traitées parmi les comptes de stock ;
- sont considérées comme un bien en location.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

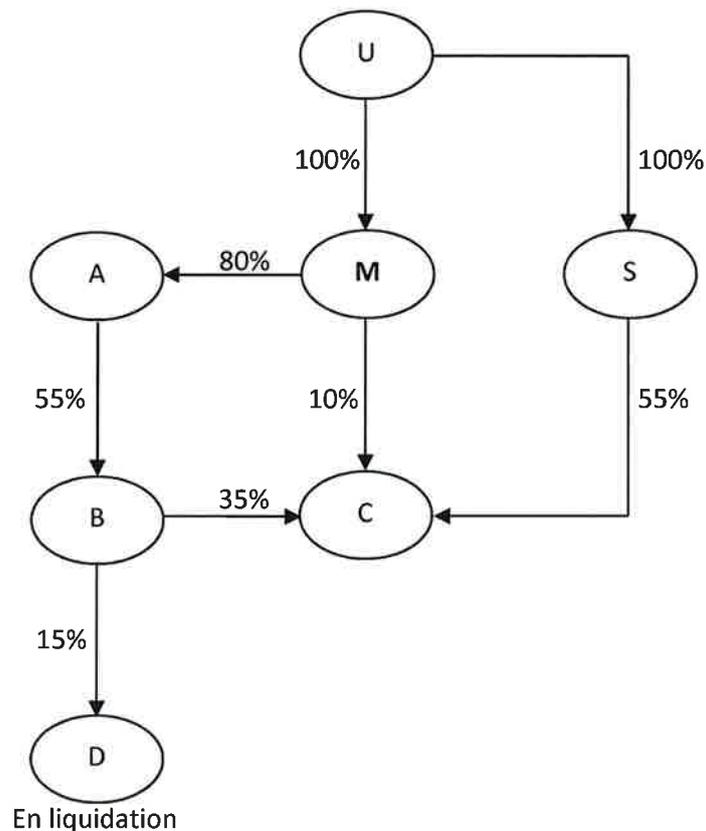
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS (022)

Question 1 (40 points)

La maison-mère M prépare des comptes consolidés à son niveau, et détient directement et indirectement des parts dans 4 sociétés (A, B, C et D), selon la structure suivante :



Veillez déterminer pour les comptes consolidés de la maison-mère M, le pourcentage d'intérêt, le pourcentage de contrôle et la méthode de consolidation de chacune des quatre sociétés :

Numéro d'identification : _____

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
M dans A
M dans B
M dans C
M dans D*

* D est en liquidation

Question 2 (20 points)

Les écarts de consolidation négatifs peuvent ou doivent-ils être portés au compte de résultats consolidé ? Si oui, dans quelles circonstances ?

Question 3 (40 points)

La composition du nouveau groupe M3 est la suivante: M3 détient 80% de A3 (prix d'acquisition € 400.000) et 50% de B3 (prix d'acquisition € 200.000). A3 détient 10% de B3 (prix d'acquisition € 40.000). Toutes ces acquisitions se sont faites le 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'actif net de ces sociétés s'élevait comme suit:

- M3 : € 1.000.000
- A3 : € 200.000
- B3 : € 400.000

Veillez calculer au 31 décembre 2016, en expliquant la méthode:

- 1) le montant des écarts de première consolidation de A3 et B3 ;
- 2) le montant des intérêts minoritaires dans le bilan consolidé du groupe M3?

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/7/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (030)

Indiquez la réponse la plus appropriée ou les réponses les plus appropriées.

Chaque réponse correcte vaut 5 ou 10 points (voir cotation pour chaque question), le score est nul en cas d'abstention et de -1 en cas d'erreur.

Question 1 (5 points) :

L'IASB a réagi à la critique de divers 'stakeholders' (parties prenantes) selon laquelle le volume d'informations en annexe est trop important. En réponse à cette critique, l'IASB a entamé son projet 'disclosure' et donné un certain nombre de lignes directrices/recommandations en la matière. Laquelle des recommandations suivantes n'a PAS été donnée par l'IASB pour diminuer le volume des informations en annexe ?

- a) L'information peut être présentée par ordre d'importance au lieu de suivre l'ordre des différentes normes ;
- b) On peut davantage faire usage du concept de matérialité pour évaluer si une information doit ou non être donnée en annexe ;
- c) On peut utiliser des formats différents pour présenter l'information en annexe et on peut rassembler différentes informations qui concernent les mêmes éléments ;
- d) On peut laisser tomber les chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Question 2 (10 points) :

Les entreprises P et Q ont créé une activité commune (arrangement conjoint). Cette activité commune est menée au travers d'une entité juridique séparée, R, et est considérée par les entreprises P et Q comme une opération conjointe (*joint operation*) étant donné que P et Q détiennent chacune 50% des droits sur les actifs et sont responsables de 50% des dettes de R. Le bilan de R présente les montants suivants au 31 décembre 2016 : machines pour un montant de 1.000 €, valeurs disponibles pour 500 €, capital pour 250 € et un emprunt bancaire de 1.250 €. Comment l'entreprise P doit-elle présenter sa participation dans l'entreprise R dans ses états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2016 ?

- a) Une participation dans R pour un montant de 125 € ;
- b) Une participation dans R pour un montant de 125 €, des machines dans la *joint operation* pour 500 €, des valeurs disponibles dans la *joint operation* pour 250 € et un emprunt bancaire en relation avec cette *joint operation* pour 625 € ;
- c) Des machines dans la *joint operation* pour 500 €, des valeurs disponibles dans la *joint operation* pour 250 € et un emprunt bancaire en relation avec cette *joint operation* pour 625 € ;
- d) Des machines dans la *joint operation* pour 500 €, des valeurs disponibles dans la *joint operation* pour 250 €, un emprunt bancaire en relation avec cette *joint operation* pour 625 € et une dette de 125 € vis-à-vis de R.

Question 3 (10 points) :

La société PACO découvre une erreur dans ses états financiers relatifs à l'année 2015 après avoir déjà approuvé et publié ses comptes de 2015. Comment la société PACO doit-elle comptabiliser la correction de cette erreur dans ses états financiers de 2016 ?

- a) La société PACO corrige la faute comme produit ou charge dans le compte de résultats de l'année 2016 ;
- b) La société PACO corrige la faute en retraitant les chiffres comparatifs de 2015 et les fonds propres à fin 2015 et 2016 comme si l'erreur de comptabilisation ne s'était jamais produite ;
- c) La société PACO corrige la faute dans la partie 'autres éléments du résultat global' (OCI - *Other Comprehensive Income*) de l'état du résultat global de l'année 2016 ;
- d) La société PACO ne corrige aucune faute en 2016 étant donné que l'erreur concerne l'exercice comptable 2015.

Question 4 (5 points) :

Lequel des éléments ci-dessous rapportés dans les 'autres éléments du résultat global' (OCI - *Other Comprehensive Income*) est finalement recyclé dans le compte de résultats ?

- a) Les gains et pertes actuariels relatifs à un plan de pension de type 'but à atteindre' (*defined benefit plan*) ;
- b) Les résultats de change réalisés sur un investissement dans une entité étrangère ;
- c) Les résultats non-réalisés sur les instruments de capitaux propres qui sont classés comme disponibles à la vente ('*available for sale equity instruments*') ;
- d) Les résultats non-réalisés sur instruments de couverture dans une couverture de type '*cash-flow hedge*'.

Question 5 (5 points) :

La société TRIX a établi un tableau d'échéances de ses dettes financières tel que prescrit par la norme IFRS 7. En relation avec lequel des risques ci-dessous ce tableau donne-t-il le plus de renseignements ?

- a) Le risque de crédit ;
- b) Le risque de liquidité ;
- c) Le risque de marché ;
- d) Le risque d'intérêt.

Question 6 (10 points) :

La société A souscrit un emprunt perpétuel ('*perpetual loan*') pour un montant de 10.000.000 €. L'emprunt porte un intérêt de 7% par an et l'intérêt est payable chaque année à terme échu. L'emprunt de 7% est conforme aux taux du marché. Après 10 ans, la société A peut rembourser l'emprunt mais elle n'est pas obligée de le faire. Quel est le montant de l'emprunt qui doit être reconnu dans les comptes IFRS de la société A au moment de sa souscription ?

- a) Zéro car l'emprunt perpétuel a les caractéristiques d'un instrument de capitaux propres ('*equity instrument*') ;
- b) 10.000.000 € ;
- c) 10.700.000 € soit l'emprunt augmenté des intérêts ;
- d) 4.916.507 € soit la valeur actualisée sur 10 ans des 700.000 € d'intérêts car seuls les intérêts doivent être payés. Le montant résiduel est reconnu dans les capitaux propres.

Question 7 (5 points) :

Laquelle des affirmations suivantes est correcte, au regard de la norme IAS 2 'Stocks', concernant l'évaluation des stocks de matières premières avant que celles-ci ne rentrent dans le processus de production?

- a) Le prix d'acquisition des matières premières peut être déterminé par application de la méthode LIFO ('*last in first out*'), FIFO ('*first in first out*') ou PMP ('prix moyen pondéré');
- b) Le prix d'acquisition des matières premières peut uniquement être déterminé par application de la méthode LIFO ('*last in first out*') ou FIFO ('*first in first out*');
- c) Le prix d'acquisition des matières premières peut être déterminé uniquement par application de la méthode LIFO ('*last in first out*') ou PMP ('prix moyen pondéré');
- d) Le prix d'acquisition des matières premières peut être déterminé uniquement par application de la méthode FIFO ('*first in first out*') ou PMP ('prix moyen pondéré').

Question 8 (5 points) :

La Société A est active dans le secteur pharmaceutique. Son siège social est situé à Bruxelles. La valeur comptable du bâtiment hébergeant le siège social s'élève à 0,8 million EUR au 31 décembre 2016 (2,4 millions EUR coût d'acquisition moins 1,6 millions amortissement cumulé). La durée de vie du bâtiment est de 30 ans. La société A projette de délocaliser ses activités et de déménager à Louvain-la-Neuve. La décision a été approuvée par le conseil d'administration du 20 décembre 2016. Le déménagement de tout le personnel de Bruxelles à Louvain-la-Neuve est planifié le 30 juin 2017. Le coût estimé est de 80.000 EUR. Le nouveau bâtiment sera pris en location. La juste valeur du bâtiment du siège social à Bruxelles est estimée à 0,7 million EUR. Quel est le traitement comptable correct dans les états financiers clôturés le 31 décembre 2016 ?

- a) Le bâtiment doit être classé comme actif destiné à la vente sous IFRS 5 et une perte de valeur de 100.000 EUR doit être comptabilisée dans les charges d'exploitation ;
- b) Le bâtiment doit être classé comme actif destiné à la vente sous IFRS 5 et une perte de valeur de 100.000 EUR doit être comptabilisée dans les charges exceptionnelles ;
- c) Le bâtiment doit rester classé parmi les immobilisations corporelles et continuer à être amorti sur sa durée de vie, et une provision pour coût de déménagement de 80.000 EUR doit être comptabilisée ;
- d) Le bâtiment doit rester classé parmi les immobilisations corporelles et continuer à être amorti sur sa durée de vie, mais aucune provision pour coût de déménagement ne doit être comptabilisée.

Question 9 (5 points) :

Laquelle des affirmations suivantes est correcte?

- a) Toutes les sociétés cotées en Europe et aux Etats-Unis doivent publier leurs états financiers individuels et consolidés en IFRS ;
- b) Toutes les sociétés cotées en Europe doivent publier leurs états financiers individuels et consolidés en IFRS ;
- c) Toutes les multinationales (cotées et non cotées) doivent publier leurs états financiers consolidés en IFRS ;
- d) L'application des IFRS par les sociétés n'est obligatoire que si une autorité supranationale et/ou nationale requiert son application.

Question 10 (10 points) :

Le conseil d'administration de la société X (qui emploie 1.500 personnes) décide le 21 décembre de l'année N de licencier 500 personnes dans le cadre d'un plan de restructuration. Les détails de la restructuration sont connus par la direction de l'entreprise. Le coût de la restructuration est évalué à 6 millions EUR. Cette restructuration est annoncée au personnel le 8 janvier N+1. Le conseil d'administration arrête les comptes annuels au 31/12/N, en date du 31 mars N+1. Comment la société X doit-elle enregistrer cette restructuration dans ses comptes annuels préparés selon les normes IFRS au 31/12/N ?

- a) Enregistrer une provision de 6 millions EUR (et donner des informations appropriées en annexe) ;
- b) Ne pas enregistrer la provision de 6 millions EUR mais donner en annexe toutes les informations nécessaires sur cet événement post-clôture important (survenu après le 31/12/N) ;
- c) Rien du tout, l'annonce au personnel ayant été faite le 8 janvier N+1 ;
- d) Rien du tout, parce que les syndicats peuvent essayer de négocier des indemnités de départ plus importantes pour le personnel et donc il n'est pas certain à 100% que le coût de la restructuration sera de 6 millions EUR.

Question 11 (10 points) :

Une locomotive est achetée par un opérateur ferroviaire le 1 janvier 2017 pour 10 millions EUR et a une durée d'utilité de 20 ans. La locomotive inclut un moteur dont la valeur est estimée à 30% du prix d'acquisition total de la locomotive. Le moteur sera remplacé dans 5 ans. Le taux d'impôt des sociétés applicable est de 40%. Quelle est la charge d'amortissement de l'année 2019 (= 3^{ème} année d'amortissement) ?

- a) 300.000 EUR ;
- b) 570.000 EUR ;
- c) 950.000 EUR ;
- d) 2.000.000 EUR.

Question 12 (5 points) :

Selon la nouvelle norme de reconnaissance en revenus IFRS 15 "Revenus de contrats avec des clients", laquelle (lesquelles) des étapes suivantes n'est (ne sont) pas une (des) étape(s) type(s) qu'il faut respecter pour déterminer l'approche de reconnaissance en revenus ('5-step approach') ?

- a) Identifier le contrat ;
- b) Déterminer le prix de la transaction ;
- c) Identifier les obligations de performance ;
- d) Allouer le prix de la transaction sur la base des obligations de performance ;
- e) Reconnaître le revenu au fur et à mesure que l'obligation de performance est satisfaite ;
- f) Déterminer les réductions de valeur sur créances douteuses ;
- g) Préparer les informations en annexe.

Question 13 (10 points) :

La société X a à son actif une immobilisation corporelle (un immeuble) pour une valeur d'acquisition de 100 (acquisition le 31/12/2012). Conformément aux règles fiscales, X amortit l'actif linéairement sur 20 ans. En IFRS, X amortit l'actif linéairement sur 50 ans. Le taux d'impôt est de 30%. Quel impôt différé doit apparaître au bilan de X au 31/12/2016 ?

- a) Un actif d'impôt différé de 3,6 ;
- b) Un passif d'impôt différé de 3,6 ;
- c) Un actif d'impôt différé de 27,6 ;
- d) Un passif d'impôt différé de 27,6.

Question 14 (5 points) :

La société « CHEMICAL X » est cotée en bourse et clôture son exercice comptable le 31 décembre. Au 1/1/2016, son capital est de 50 millions EUR (représenté par 5.000 actions). Le 30/6/2016, la société augmente son capital de 70 millions EUR et émet 5.000 nouvelles actions en contrepartie. Le 31/12/2016, le capital social est de 120 millions EUR représenté par 10.000 actions. Le résultat de l'année 2016 est un profit de 1.5 million EUR. Quel est le résultat par action de base (*'basic earning per share'*) en 2016 ?

- a) 150 EUR ;
- b) 200 EUR ;
- c) 250 EUR ;
- d) 300 EUR.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

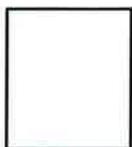
AVD/sh/7/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – ANALYSE FINANCIÈRE (040)

Question 1 : Choix multiple (6 points)

1. Une entreprise reçoit une certification du réviseur d'entreprises avec des réserves sur l'évaluation des créances pour un montant de 10.000 EUR. Le résultat d'exploitation de l'entreprise s'élève à 50.000 EUR, les ventes se montent à 500.000 EUR. L'EBITDA d'exploitation s'élève à 75.000 EUR. Parmi les propositions suivantes, laquelle est correcte ? (2 points)

- a. Lors de sa prise de décision, si un analyste tient compte du rapport du réviseur d'entreprises, il utilisera une marge nette sur ventes de 8% et une marge brute sur ventes de 15% ;
- b. Lors de sa prise de décision, si un analyste tient compte du rapport du réviseur d'entreprises, il utilisera une marge nette sur ventes de 8% et une marge brute sur ventes de 13% ;
- c. Lors de sa prise de décision, si un analyste tient compte du rapport du réviseur d'entreprises, il utilisera une marge nette sur ventes de 10% et une marge brute sur ventes de 13% ;
- d. Lors de sa prise de décision, si un analyste tient compte du rapport du réviseur d'entreprises, il utilisera une marge nette sur ventes de 10% et une marge brute sur ventes de 15%.



2. Laquelle des affirmations ci-dessous est correcte ? (2 points)

-
- a. Deux entreprises ont le même actif circulant restreint et les mêmes dettes à court terme. L'entreprise A aura une structure bilantaire plus saine que l'entreprise B si l'actif circulant restreint de A se compose surtout de stocks alors que celui de l'entreprise B ne comprend que des valeurs disponibles ;
 - b. Deux entreprises ont le même actif circulant restreint et les mêmes dettes à court terme. L'entreprise A aura une structure bilantaire plus saine que l'entreprise B si l'actif circulant restreint de A ne comprend que des valeurs disponibles alors que celui de l'entreprise B se compose surtout de stocks ;
 - c. Deux entreprises ont le même actif circulant restreint et les mêmes dettes à court terme. L'entreprise A aura une structure bilantaire plus saine que l'entreprise B si les dettes à court terme de A comprennent surtout des dettes échues envers l'ONSS alors que ceux de l'entreprise B se composent exclusivement de dettes commerciales (fournisseurs) ;
 - d. Deux entreprises ont le même actif circulant restreint et les mêmes dettes à court terme. L'entreprise A aura une structure bilantaire plus saine que l'entreprise B si les dettes à court terme de A comprennent surtout des dettes bancaires alors que ceux de l'entreprise B se composent exclusivement d'autres dettes.

3. Laquelle des affirmations ci-dessous est correcte ? (2 points)

-
- a. Contrairement au *current ratio*, dans le calcul de l' *acid ratio* (*acid test*), on ne tient pas compte des stocks. Une augmentation de ceux-ci conduira donc à un *acid ratio* plus faible ;
 - b. Toutes les entreprises avec un mauvais degré d'autofinancement présentent une création insuffisante de *cash-flow*. C'est pour cette raison que ces entreprises ne peuvent pas obtenir de crédits bancaires supplémentaires ;
 - c. Le degré d'indépendance financière sera considéré comme plus mauvais quand les dettes se composent d'emprunts subordonnés plutôt que d'emprunts bancaires à long terme ;
 - d. Si l'on veut améliorer la trésorerie nette d'une entreprise, on peut le faire en désinvestissant au niveau des actifs immobilisés.

En annexe, les comptes annuels se rapportant à l'exercice 2015 de l'entreprise X.

Question 2 (18 points)

- a. L'entreprise X a financé la croissance de son actif notamment par l'émission d'un emprunt obligataire. Quelle est la plus importante nouvelle source de financement à côté de cet emprunt obligataire ? **(1 point)**

La plus importante source de financement alternative est

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- b. Quel ratio de solvabilité statique général sera influencé par ces deux nouvelles sources de financement ? **(1 point)** Ce ratio de solvabilité statique général est

.....

.....

.....

.....

- c. Calculez ce ratio pour l'exercice (2015) et l'exercice précédent (2014) **(4 points)** :

Le ratio pour 2015 est

.....

Le ratio pour 2014 est.....

.....

- d. A la place de faire appel à un emprunt obligataire, l'entreprise X aurait pu utiliser un emprunt bancaire auprès d'institutions de crédit. Elle ne l'a pas fait. Quel concept clé (chiffre clé) issu du compte de résultat, basé sur un flux de trésorerie, peut vous aider à examiner si cette piste était réalisable ? **(1 point)**

.....

.....

.....

.....

.....

Numéro d'identification : _____

e. Calculez la valeur de ce concept pour 2014 (4 points) :

.....

.....

.....

.....

.....

f. Décomposez ce concept (chiffre clé) en 3 éléments pour l'année 2014 (3 points) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

g. Sur base des chiffres de 2014, citez deux arguments repris dans la réponse f. qui démontrent que l'entreprise X n'aurait en fait pas pu faire appel à un financement bancaire classique. (4 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 3 (6 points) :

- a. Quel ratio de rentabilité tient compte de toutes les charges et de tous les produits et représente la rentabilité indépendamment de la structure financière ? (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- b. Calculez ce ratio pour l'année 2015. (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- c. Est-ce que vous trouvez ici un deuxième argument qui explique pourquoi l'entreprise X n'a pas pu faire appel à un crédit bancaire ? (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Compte de résultats

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
COMPTE DE RESULTATS		
Valeur ajoutée (hors TVA)	2.186.402	305.244
Produits et charges d'exploitation		
La marge brute d'exploitation	n.d.	n.d.
Chiffre d'affaires	21.266.971	22.541.144
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	19.780.390	25.985.162
Ventes et prestations	21.966.792	26.290.406
Chiffre d'affaires	21.266.971	22.541.144
Variation des en-cours de fabrication des produits finis et des commandes en cours d'exécution	0	0
Production immobilisée	0	0
Autres ventes et prestations	699.821	3.749.262
Coûts des ventes et prestations	21.061.900	26.941.241
Approvisionnements et marchandises	13.069.951	19.067.685
Achats d'approvisionnements et marchandises	13.848.756	13.901.069
Variations des stocks d'approv. et marchandises	-778.805	5.166.617
Services et biens divers	6.710.439	6.917.477
Rémunération, charges sociales, pensions	174.034	201.313
Amortissements et réductions de val. sur frais d'établissement, sur immob. incorporelles et corpor.	993.977	857.915
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (+/-)	0	-300.000
Provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges d'exploitation	113.498	196.850
Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restruct.	0	0
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+/-)	904.892	-650.835
Produits financiers	7.145.286	3.250.448
Produits des immobilisations financières	0	0
Produits d'actifs circulants	4.179.356	3.250.447
Autres produits financiers	2.965.930	1
Charges financières	7.734.459	5.531.165
Charges des dettes	7.558.729	5.353.068
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que II.E.	0	0
Autres charges financières	175.730	178.097
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+/-)	315.719	-2.931.552
Produits exceptionnels	223.618	10.030.987
Reprises d'amortissement & de réduction de valeur sur immob. incorp. et corp.	0	0
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
Plus-values sur réalisation actifs immobilisés	0	10.030.987
Autres produits exceptionnels	223.618	0
Charges exceptionnelles	125.640	106.067
Amortissement et réduction de valeur except. sur frais d'établ., sur immob. incorp. et corp.	0	0
Réduction de valeur sur immob. Financières	0	0
Provisions pour risques & charges exceptionnels	0	0
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	125.640	86.220

Comptes sociaux	31/12/2015	31/12/2014
	EUR	EUR
Autres charges exceptionnelles	0	19.847
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	413.696	6.993.368
Prélèvements sur les impôts différés	n.d.	n.d.
Transferts aux impôts différés	n.d.	n.d.
Impôts sur le résultat (+/-)	n.d.	36.611
Impôts sur le résultat	0	36.611
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice après impôts (+/-)	413.696	6.956.758
Prélèvements sur les réserves immunisées	n.d.	n.d.
Transferts aux réserves immunisées	n.d.	n.d.
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	413.696	6.956.758

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter (+/-)	12.408.194	12.445.497
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	413.696	6.956.758
Bénéfice (Perte) de l'exercice précédent (+/-)	11.994.497	5.488.739
Prélèvements sur capitaux propres	0	0
Prélèvements sur capital et primes d'émission	0	0
Prélèvements sur réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	30.000	451.000
Affectations au capital & primes d'émission (présente à partir de 1987)	0	0
Affectations à la réserve légale	30.000	451.000
Affectations aux autres réserves	0	0
Bénéfice (Perte) à reporter (+/-)	12.378.194	11.994.497
Intervention d'associés dans la perte	0	0
Bénéfice à distribuer	0	0
Bénéfice à distribuer : rémunération du capital	0	0
Bénéfice à distribuer : administrateurs ou gérants	0	0
Bénéfice à distribuer : autres allocataires	0	0

Bilan

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
ACTIF		
Actifs immobilisés	85.259.617	48.896.497
Frais d'établissement	3.995.845	1.880.887
Immobilisations incorporelles	n.d.	n.d.
Immobilisations corporelles	100.236	252.287
Terrains et constructions	18.023	26.526
Installations, machines, outillage	47.363	175.720
Mobilier et matériel roulant	34.849	50.041
Location-financement et droits similaires	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations en cours, acomptes versés	0	0
Immobilisations financières	81.163.537	46.763.323
Immob. fin. en entreprises liées	77.732.737	46.762.369
Participations en entreprises liées	77.732.737	46.762.369
Créances en entreprises liées	0	0
Immob. fin. en entr. avec lesquelles il existe un lien de participation	3.430.000	0
Participations en entreprises avec lien de participation	3.430.000	0
Créances sur entreprises avec lien de participation	0	0
Autres immobilisations financières	800	954
Actions et parts (autres immob. fin.)	0	0
Créances et cautionnement en numéraire (autres immob. fin.)	800	954
Actifs circulants	364.123.186	186.363.491
Créances à plus d'un an	58.016.288	36.034.000
Créances commerciales à plus d'un an	0	0
Autres créances à plus d'un an	58.016.288	36.034.000
Stocks et com. en cours d'exécution	98.396.401	94.841.711
Stocks	98.396.401	94.841.711
Approvisionnements	55.763	49.473
En-cours de fabrication	0	0
Produits finis	0	0
Marchandises	0	0
Immeubles destinés à la vente	98.340.638	94.599.738
Acomptes versés	0	192.500
Commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	168.280.772	33.765.497
Créances commerciales à un an au plus	10.510.014	2.046.995
Autres créances à un an au plus	157.770.758	31.718.502
Placements de trésorerie	n.d.	n.d.
Actions propres	0	0
Autres placements de trésorerie	0	0
Valeurs disponibles	31.364.363	16.765.560
Comptes de régularisation	8.065.362	4.956.722
Total de l'actif	449.382.803	235.259.988

PASSIF

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Capitaux propres	159.560.708	74.147.012
Capital	146.490.100	61.490.100
Capital souscrit	161.490.100	61.490.100
Capital non appelé	15.000.000	0
Primes d'émission	n.d.	n.d.
Plus-values de réévaluation	n.d.	n.d.
Réserves	692.414	662.414
Réserve légale	630.000	600.000
Réserves indisponibles	0	0
Reserves indisponibles pour actions propres	0	0
Autres réserves indisponibles	0	0
Réserves immunisées	0	0
Réserves disponibles	62.414	62.414
Bénéfice (Perte) reporté (+/-)	12.378.194	11.994.497
Subsides en capital	n.d.	n.d.
Avance aux associés sur rép. actif net	n.d.	n.d.
Provisions et impôts différés	20.000	20.000
Provisions pour risques et charges	20.000	20.000
Pensions et obligations simil. (provisions)	0	0
Charges fiscales (provisions)	0	0
Grosses réparations, gros entret. (provisions)	0	0
Provisions pour autres risques et charges	20.000	20.000
Impôts différés	0	0
Dettes	289.802.095	161.092.976
Dettes à plus d'un an	230.767.500	94.836.925
Dettes financières à plus d'un an	230.767.500	94.836.925
Etablissements de crédit, dettes de location-fin. et assimilées (À plus d'un an)	10.767.500	7.886.925
Autres emprunts À plus d'un an	220.000.000	86.950.000
Emprunts subordonnés à plus d'un an	0	0
Emprunts obligataires non subordonnés plus d'un an	220.000.000	86.950.000
Dettes de locat.fin. et assim. à plus d'un an	0	0
Etablissements de crédit (dettes à plus d'un an)	10.767.500	7.886.925
Autres emprunts à plus d'un an	0	0
Dettes commerciales à plus d'un an	0	0
Fournisseurs payables à plus d'un an	0	0
Effets à payer à plus d'un an	0	0
Acomptes reçus sur commandes (dettes à plus d'un an)	0	0
Autres dettes à plus d'un an	0	0
Dettes à un an au plus	51.759.657	60.751.640
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	11.976.275	25.050.000
Dettes financières à 1 an au plus	22.000.000	22.750.722
Etablissements de crédit (dettes à 1 an au plus)	22.000.000	22.750.722
Autres emprunts (dettes à un an au plus)	0	0
Dettes commerciales à 1 an au plus	3.583.395	2.016.448
Fournisseurs payables à 1 an au plus	3.583.395	2.016.448
Effets à payer à 1 an au plus	0	0
Acomptes reçus sur commandes (dettes à 1 an au plus)	0	0
Dettes fiscales, salariales, sociales à 1 an au plus	48.378	968.680
Dettes pour impôts à 1 an au plus	37.405	962.123
Dettes pour rémunérations et charges soc. à 1 an au plus	10.973	6.557
Autres dettes à 1 an au plus	14.151.609	9.965.790
Comptes de régularisation	7.274.938	5.504.411
Total du passif	449.382.803	235.259.988
Effectif moyen du personnel	n.d.	n.d.
Effectif moyen du pers. en équiv. temps plein	7	8

Bilan social

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
Au cours de l'exercice		
Travailleurs temps plein		
Nbre moyen de trav. temps plein	6	7
Homme	6	7
Femme	n.d.	n.d.
Nbre effectif d'heures prestées par des trav. temps plein	4.712	5.480
Homme	4.712	5.480
Femme	n.d.	n.d.
Frais de personnel : trav. temps plein	0	0
Homme	n.d.	n.d.
Femme	n.d.	n.d.
Avantages en sus du salaire pour trav. temps plein	0	0
Homme	n.d.	n.d.
Femme	n.d.	n.d.
Travailleurs à temps partiel		
Nbre moyen de trav. à temps partiel	1	1
Homme	1	1
Femme	n.d.	n.d.
Nbre effectif d'heures prestées par des trav. à temps partiel	952	992
Homme	952	992
Femme	n.d.	n.d.
Frais de personnel : trav. temps partiel	0	0
Homme	n.d.	n.d.
Femme	n.d.	n.d.
Avantages en sus du salaire pour trav. à temps partiel	0	0
Homme	n.d.	n.d.
Femme	n.d.	n.d.
Travailleurs en équivalents temps plein		
Nbre moyen de trav. en équiv. temps plein	7	8
Homme	7	8
Femme	n.d.	n.d.
Nbre effectif d'heures prestées par des trav. en équiv. temps plein	5.664	6.472
Homme	5.664	6.472
Femme	n.d.	n.d.
Frais de personnel : trav. en équiv. temps plein	174.034	189.238
Homme	174.034	189.238
Femme	n.d.	n.d.
Avantages en sus du salaire pour trav. en équiv. temps plein	0	0
Homme	n.d.	n.d.
Femme	n.d.	n.d.
A la date de clôture de l'exercice		
Travailleurs temps plein		
Nbre de trav. temps plein inscrits au registre du personnel	6	6
Par type de contrat de travail		
Contrats à durée indéterm. pour trav. temps plein (clotûre de l'ex.)	6	6
Contrats à durée déterm. pour trav. temps plein (clotûre de l'ex.)	0	0

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Contrats pour l'exécution d'un travail à temps plein (clotûre de l'ex.)	0	0
Contrats de rempl. pour trav. temps plein à la clotûre de l'ex.	0	0
Par sexe		
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (hommes)	6	6
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	6	6
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (femmes)	0	0
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	0	0
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Par catégorie professionnelle		
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (personnel de direction)	0	0
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (employés)	0	0
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (ouvriers)	6	6
Nbre trav. temps plein à la clotûre de l'ex. (autres)	0	0
Travailleurs à temps partiel		
Nbre de trav. à temps partiel, inscrits au registre du personnel, à la clotûre de l'ex.	1	1
Par type de contrat de travail		
Contrats à durée indéterm. pour trav. à temps partiel, à la clotûre de l'ex	1	1
Contrats à durée déterm. pour trav. à temps partiel, à la clotûre de l'ex	0	0
Contrats pour l'exécution d'un travail en temps partiel, à la clotûre de l'ex.	0	0
Contrats de rempl. pour trav. à temps partiel, à la clotûre de l'ex	0	0
Par sexe		
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (hommes)	1	1
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	1	1
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (femmes)	0	0
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	0	0
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Par catégorie professionnelle		
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (personnel de direction)	0	0
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (employés)	0	0
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (ouvriers)	1	1
Nbre trav. à temps partiel à la clotûre de l'ex. (autres)	0	0
Travailleurs en équivalents temps plein		
Nbre de trav. en équiv. temps plein inscrits au registre du personnel	7	7
Par type de contrat de travail		
Contrats à durée indéterm. pour trav. en équiv. temps plein à la clotûre de l'ex.	7	7
Contrats à durée déterm. pour trav. en équiv. temps plein à la clotûre de l'ex.	0	0
Contrats pour l'exécution d'un travail en équiv. temps plein, à la clotûre de l'ex.	0	0
Contrats de rempl. pour trav. en équiv. temps plein à la clotûre de l'ex.	0	0
Par sexe		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (hommes)	7	7
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	7	7
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (femmes)	0	0
de niveau primaire	0	0
de niveau secondaire	0	0
de niveau supérieur non universitaire	0	0
de niveau universitaire	0	0
Par catégorie professionnelle		
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (personnel de direction)	0	0
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (employés)	0	0
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (ouvriers)	7	7
Nbre de trav. en équiv. temps plein à la clôture de l'ex. (autres)	0	0
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
Personnel intérimaire		
Nbre moyen de personnel intérimaires	0	0
Nbre effectif d'heures prestées par du personnel intérimaire	0	536
Frais pour l'entreprise concernant le personnel intérimaire	0	17.376
Personnel mis à disposition		
Nbre moyen de pers. mis à disposition	0	0
Nbre effectif d'heures prestées par du pers. mis à disposition	0	0
Frais pour l'entr. conc. le pers. mis à disposition	0	0
MOUVEMENTS DU PERSONNEL		
Entrées à temps plein		
Entr. à temps plein : nbre de trav. inscrit au registre du pers.	0	0
Par type de contrat de travail		
Entr. à temps plein : nbre de contrats à durée ind.	0	0
Entr. à temps plein : nbre de contrats à durée dét.	0	0
Entr. à temps plein : nbre de contrats pour l'exéc. d'un travail nettement défini	0	0
Entr. à temps plein : nbre de contrats de rempl.	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (hommes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études univ. (hommes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (femmes)	0	0
Entr. à temps plein : nbre de trav. de niv. études univ. (femmes)	0	0
Entrées à temps partiel		
Entr. à temps partiel : Nbre de trav. inscrit au registre du pers.	0	0
Par type de contrat de travail		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Entr. à temps partiel : nbre de contrats à durée ind.	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de contrats à durée dét.	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de contrats pour l'exéc. d'un travail nettement défini	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de contrats de rempl.	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études supérieur non-univ. (hommes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études univ. (hommes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études supérieur non-univ. (femmes)	0	0
Entr. à temps partiel : nbre de trav. de niv. études univ. (femmes)	0	0
Entrées en équivalents temps plein		
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. inscrit sur le registre du pers.	0	0
Par type de contrat de travail		
Entr. en équiv. temps plein : nbre de contrats à durée ind.	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de contrats à durée dét.	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de contrats pour l'exéc. d'un trav. nettement défini	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de contrats de rempl.	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (hommes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études univ. (hommes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (femmes)	0	0
Entr. en équiv. temps plein : nbre de trav. de niv. études univ. (femmes)	0	0
Sorties de temps plein		
Sort. de temps plein : trav. inscrits au registre du pers.	0	2
Par type de contrat de travail		
Sort. de temps plein : contrats à durée ind.	0	2
Sort. de temps plein : contrats à durée dét. pour trav. temps plein (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Sort. de temps plein : contrats pour l'exéc. d'un travail à temps plein, nettement défini (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Sort. de temps plein : contrats de rempl. pour trav. temps plein (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (hommes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. univ. (hommes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (femmes)	0	0
Sort. de temps plein : nbre de trav. de niv. études sup. univ. (femmes)	0	0
Par motif de fin de contrat		
Sort. de temps plein : pensions	0	0
Sort. de temps plein : prépensions	0	0
Sort. de temps plein : licenciements	0	2
Sort. de temps plein : autres motifs de fin de contrat	0	0
Sort. de temps plein : indépendants prestant au moins à mi-temps	0	0
Sorties de temps partiel		
Sort. de temps partiel : trav. inscrits au registre du pers.	0	0
Par type de contrat de travail		
Sort. de temps partiel : contrats à durée ind.	0	0
Sort. de temps partiel : contrats à durée dét. (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Sort. de temps partiel : contrats pour l'exéc. d'un travail nettement défini (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Sort. de temps partiel : contrats de rempl. (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (hommes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sup. univ. (hommes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sup. non-univ. (femmes)	0	0
Sort. de temps partiel : nbre de trav. de niv. études sup. univ. (femmes)	0	0
Par motif de fin de contrat		
Sort. de temps partiel : pensions	0	0
Sort. de temps partiel : prépensions	0	0
Sort. de temps partiel : licenciements	0	0
Sort. de temps partiel : autres motifs de fin de contrat	0	0
Sort. de temps partiel : indépendants prestant au moins à mi-temps	0	0
Sorties en équivalents temps plein		
Sort. en équiv. temps plein : trav. inscrits au registre du pers.	0	2
Par type de contrat de travail		
Sort. en équiv. temps plein : contrats à durée ind.	0	2
Sort. en équiv. temps plein : contrats à durée dét. (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : contrats pour l'exéc. d'un travail nettement défini (cloturé en cours d'ex.)	0	0

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Sort. en équiv. temps plein : contrats de rempl. (cloturé en cours d'ex.)	0	0
Par sexe et niveau d'études		
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études prim. (hommes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études sec. (hommes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études sup. non-univ. (hommes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études sup. univ. (hommes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études prim. (femmes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études sec. (femmes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études non-univ. (femmes)	0	0
Sort. en équiv. temps plein : nbre trav. de niv. études sup. univ. (femmes)	0	0
Par motif de fin de contrat		
Sort. en équiv. temps plein : pensions	0	0
Sort. en équiv. temps plein : prépensions	0	0
Sort. en équiv. temps plein : licenciements	0	2
Sort. en équiv. temps plein : autres motifs de fin de contrat	0	0
Sort. en équiv. temps plein : indépendants prestant au moins à mi-temps	0	0
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI		
Nombre de travailleurs concernés par des mesures comportant un avantage financier		
Nbre de trav. conc. par un plan d'avantage à l'embauche	0	0
Nbre de trav. conc. par une prépension conv. à mi-temps	0	0
Nbre de trav. conc. par une interrupt. complète de carrière	0	0
Nbre de trav. conc. par une réduct. des prestations de travail	0	0
Nbre de trav. conc. par le plan Maribel	0	0
Nbre de trav. conc. par une réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	0	0
Nbre de trav. conc. par des programmes de transition professionnelle	0	0
Nbre de trav. conc. par des emplois service	0	0
Nbre de trav. conc. par une convention emploi-formation	0	0
Nbre de trav. conc. par un contrat d'apprent.	0	0
Nbre de trav. conc. par une convention de premier emploi	0	0
Nombre de travailleurs ETP concernés par des mesures comportant un avantage financier		
Nbre de trav. ETP par un plan d'avantage à l'embauche	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une prépension conv. à mi-temps	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une interrupt. complète de carrière	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une réduct. des prestations de travail	0	0
Nbre de trav. ETP par le plan Maribel	0	0
Nbre de trav. ETP par une réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	0	0
Nbre de trav. ETP par des programmes de transition professionnelle	0	0
Nbre de trav. ETP par des emplois service	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une convention emploi-formation	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par un contrat d'apprent.	0	0
Nbre de trav. ETP par une convention de premier emploi	0	0
Avantage financier perçu		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Avant. fin. perçu dans le cadre du plan d'avantage à l'embauche	0	0
Avant. fin. perçu conc. les prépensions conv. à mi-temps	0	0
Avant. fin. perçu conc. les interrupt. de carrière	0	0
Avant. fin. perçu conc. les réduct. de prestations de travail	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre du plan Maribel social	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre de la réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre des programmes de transition professionnelle	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre des emplois service	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre des conventions emploi-formation	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre des contrats d'apprentissage	0	0
Avant. fin. perçu dans le cadre de la convention de premier emploi	0	0
Nombre de travailleurs concernés par d'autres mesures		
Nbre de trav. conc. par un stage des jeunes	0	0
Nbre de trav. conc. par un contrat de travail successifs conclu pour une durée dét.	0	0
Nbre de trav. conc. par une prépension conv.	0	0
Nbre de trav. conc. par une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	0	0
Nombre de travailleurs ETP concernés par d'autres mesures		
Nbre de trav. ETP conc. par un stage de jeune	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par un contrat de travail successifs conclus pour une durée dét.	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une prépension conv.	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	0	0
Nbre de trav. conc. par une mesure en faveur de l'emploi	0	0
Nbre de trav. ETP conc. par une mesure en faveur de l'emploi	0	0
FORMATIONS		
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nbre de trav. ayant suivis une formation	7	1
Hommes ayant suivis une formation	7	1
Femmes ayant suivis une formation	0	0
Nbre d'heures de formation suivies	72	24
Nbre d'heures de formation suivies par des hommes	72	24
Nbre d'heures de formation suivies par des femmes	0	0
Coût des formations	3.221	560
Coût des formations pour hommes	3.221	560
dont coût brut directement lié aux formations	3.221	560
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
Coût des formations pour femmes	0	0
dont coût brut directement lié aux formations	0	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont subventions et autres avantages fin. reçus (à déduire)	0	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0
Coût net des formations (milliers)	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0
Coût net des formations (milliers)	0	0
Hommes	0	0
Femmes	0	0
ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT		
Nbre de trav. ayant exercé ces activités	0	0
Hommes ayant exercé ces activités	0	0
Femmes ayant exercé ces activités	0	0
Nbre d'heures consacrées à ces activités	0	0
Nbre d'heures consacrées à ces activités par des hommes	0	0
Nbre d'heures consacrées à ces activités par des femmes	0	0
Nbre de travailleurs ayant bénéficié de ces activités	0	0
Hommes ayant bénéficié de ces activités	0	0
Femmes ayant bénéficié de ces activités	0	0

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
-----------------	-------------------	-------------------

ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur comptable nette des frais d'établ. à la fin de l'ex. préc.	1.880.887	2.291.435
Mutations de l'exercice		
Nouveaux frais d'établ. engagés	n.d.	n.d.
Amortissements des frais d'établ.	n.d.	n.d.
Autres mutations en frais d'établ. de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Valeur nette des frais d'établ. à la fin de l'ex.	3.995.845	1.880.887
frais de constit., d'augmt. de capital, frais d'émission d'empr.,etc. (valeur nette des frais d'établ. en fin d'ex.)	n.d.	n.d.
frais de restructuration (valeur nette des frais d'établ. en fin d'ex.)	n.d.	n.d.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Val. d'acquis. des immob. incorp. à la fin de l'ex. préc.	1.304	1.304
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des immob. incorp. et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des immob. incorp. à la fin de l'ex.	1.304	1.304
Amort. et réduct. de val. des immob. incorp. à la fin de l'ex. préc.	1.304	1.304
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. incorp. acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des immob. incorp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. incorp. à la fin de l'ex.	1.304	1.304
Valeur nette des immob. incorp. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Val. d'acquis. des frais de R&D à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des frais de R&D et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des frais de R&D	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des frais de R&D	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des frais de R&D à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des frais de R&D à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des frais de R&D acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des frais de R&D	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des frais de R&D à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des frais de R&D à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...		
Val. d'acquis. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex. préc.	1.304	1.304
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des conc., brev., lic.,... et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	1.304	1.304
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex. préc.	1.304	1.304
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	1.304	1.304
Valeur nette des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	0	0
GOODWILL		
Val. d'acquis. du goodwill à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions du goodwill et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations du goodwill	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques du goodwill	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. du goodwill à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du goodwill à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du goodwill acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés du goodwill	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du goodwill à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette du goodwill à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
ACOMPTES VERSES		
Val. d'acquis. des acomptes versés à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des acomptes versés et production immob.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Cessions et désaffectations des acomptes versés	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des acomptes versés	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des acomptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des acomptes versés à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des acomptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des acomptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des acomptes versés acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des acomptes versés	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des acomptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des acomptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des acomptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Val. d'acquis. des immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	857.711	908.117
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des immob. corp. et production immob.	n.d.	36.160
Cessions et désaffectations des immob. corp.	217.800	86.566
Transferts entre rubriques des immob. corp.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des immob. corp. à la fin de l'ex.	639.911	857.711
Plus-values des immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actés des immob. corp.	n.d.	n.d.
Plus-values des immob. corp. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées des immob. corp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values des immob. corp.	n.d.	n.d.
Plus-values des immob. corp. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	605.424	622.060
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des immob. corp.	34.797	58.132
Amort. et réduct. de val. repris des immob. corp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. corp. acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des immob. corp.	100.546	74.767
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des immob. corp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. corp. à la fin de l'ex.	539.675	605.424
Valeur nette des immob. corp. à la fin de l'ex.	100.236	252.287
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		
Val. d'acquis. des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	85.064	85.064
Mutations de l'exercice		
Acquisitions et production immob. des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des terrains et constructions à la fin de l'ex.	85.064	85.064
Plus-values des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.
Plus-values sur les terrains et constructions acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.
Plus-values sur les terrains et constructions à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	58.538	50.036
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des terrains et constructions	8.503	8.503
Amort. et réduct. de val. repris des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions à la fin de l'ex.	67.041	58.538
Valeur nette des terrains et constructions à la fin de l'ex.	18.023	26.526
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		
Val. d'acquis. des installations,... à la fin de l'ex. préc.	530.266	528.405
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des installations,... et production immob.	n.d.	1.861
Cessions et désaffectations des installations,...	217.800	n.d.
Transferts entre rubriques des installations,...	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des installations,... à la fin de l'ex.	312.466	530.266
Plus-values des installations,... à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur les installations,...	n.d.	n.d.
Plus-values sur les installations,... acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur les installations,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les installations,...	n.d.	n.d.
Plus-values sur les installations,... à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des installations,... à la fin de l'ex. préc.	354.546	320.831
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des installations,...	11.103	33.715
Amort. et réduct. de val. repris des installations,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des installations,... acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des installations,...	100.546	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des installations,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des installations,... à la fin de l'ex.	265.103	354.546
Valeur nette des installations,... à la fin de l'ex.	47.363	175.720
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT		
Val. d'acquis. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	242.381	294.648
Mutations de l'exercice		
Acquisitions et production immob. du mob. et mat. roulant	n.d.	34.299
Cessions et désaffectations du mob. et mat. roulant	n.d.	86.566
Transferts entre rubriques du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Val. d'acquis. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex.	242.381	242.381
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	192.340	251.193
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés du mob. et mat. roulant	15.191	15.914
Amort. et réduct. de val. repris du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du mob. et mat. roulant acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés du mob. et mat. roulant	n.d.	74.767
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du mob. et mat. roulant fin de l'ex.	207.531	192.340
Valeur nette du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex.	34.849	50.041
LOCATION-FINANCEMENT, DROITS SIMILAIRES		
Val. d'acquis. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions de leasing et droits sim. et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Plus-values de leasing et droits sim. fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Plus-values de leasing et droits sim. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Plus-values de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. de leasing et droits sim. acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	0	0
Terrains et constructions	n.d.	n.d.
Installations, machines et outillage	n.d.	n.d.
Mobilier et matériel roulant	n.d.	n.d.

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Val. d'acquis. des autres immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des autres immob. corp. et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des autres immob. corp. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Plus-values sur les autres immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Plus-values sur les autres immob. corp. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-value annulées sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Plus-values sur les autres immob. corp. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des autres immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des autres immob. corp. acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des autres immob. corp.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des autres immob. corp. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des autres immob. corp. à la fin de l'ex.	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE		
Val. d'acquis. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des immob. en cours et acomptes et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Plus-values sur les immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur les immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Plus-values sur les immob. en cours et acomptes acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur les immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Plus-values sur les immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Amort. et réduct. de val. repris des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. en cours et acomptes acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val.annulés des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	0	0

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Val. d'acquis. d' immob. financ. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions d' immob. financ.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits d' immob. financ.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques d' immob. financ.	n.d.	n.d.
Autres mutations de la val. d' acquis. d' immob. financ.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. d' immob. financ. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Plus-values des immob. financ. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées des immob. financ.	n.d.	n.d.
Plus-values des immob. financ. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées des immob. financ.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values des immob. financ.	n.d.	n.d.
Plus-values des immob. financ. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des immob. financ. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Réduct. de val. actées sur les immob. financ.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur les immob. financ.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. sur les immob. financ. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Réduct. de val. annulées sur les immob. financ.	n.d.	n.d.
Transfert entre rubriques de réduct. de val. des immob. financ.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des immob. financ. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des immob. financ. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations des montants non appelés des immob. financ. lors de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des immob. financ. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des immob. financ. à la fin de l'ex.	81.163.537	46.763.323

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex. préc.	48.242.369	37.646.397
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des part., actions et parts en entr. liées	36.517.118	11.882.228
Cessions et retraits des part., actions et parts en entr. liées	62.500	1.286.256
Transferts entre rubriques des part., actions et parts en entr. liées	-3.430.000	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	81.266.987	48.242.369
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-value annulées sur des parts., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées, à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées, à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Réduct. de val. actées des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées acquises de tiers	n.d.	n.d.
Réduct. de val. annulées des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées, à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées, à la fin de l'ex. préc.	1.480.000	4.205.360
Mutations des montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées lors de l'ex.	2.054.250	-2.725.360
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	3.534.250	1.480.000
Valeur nette des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	77.732.737	46.762.369
ENTREPRISES LIEES - CREANCES		
Valeur comptable nette de créances sur entr. liées, à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Additions de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Remboursements de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Réduct. de val. actées de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Diff. de change relat. aux créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Autres mutations de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.
Valeur nette des créances vis-à-vis des entr. liées, à la fin de l'ex.	0	0
Réduct. de val. cumulées de créances vis-à-vis entr. liées, à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	3.430.000	n.d.
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	3.430.000	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur des part., actions & parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Réduct. de val. actées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Réduct. de val. annulées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations des montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part. lors de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	3.430.000	0
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES		
Valeur comptable nette de créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Additions de créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Remboursements de créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. actées de créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises de créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Diff. de change relat. aux créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Autres mutations de créances sur entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.
Valeur nette des créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	0	0
Réduct. de val. cumulées de créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Val. d'acquis. des part., actions et parts en autres entr., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts dans d'autres entr. fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Réduct. de val. actées des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts dans d'autres entr. acquises de tiers	n.d.	n.d.
Réduct. de val. annulées des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des réduct. de val. des part., actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations des montants non appelés des part., actions et parts dans d'autres entr. lors de l'ex.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts dans d'autres entr. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Valeur nette des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex.	0	0
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Valeur comptable nette de créances sur autres entr., à la fin de l'ex. préc.	954	154
Mutations de l'exercice		
Additions de créances sur autres entr.	n.d.	800
Remboursements de créances sur autres entr.	154	n.d.
Réduct. de val. actées de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Diff. de change relat. aux créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Autres mutations de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Valeur nette des créances sur autres entr., à la fin de l'ex.	800	954
Réduct. de val. cumulées de créances sur autres entr., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS		
Actions et parts en placements	0	0
Valeur comptable d'actions et parts en placements augmentée du montant non appelé	n.d.	n.d.
Montant non appelé d'actions et parts en placements	n.d.	n.d.
Titres à revenu fixe	0	0
Titres à revenu fixe émis par des établ. de crédit	n.d.	n.d.
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit: durée résiduelle ou de préavis d' 1 mois au plus	n.d.	n.d.
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit: durée résiduelle ou de préavis de plus d' 1 mois à 1 an au plus	n.d.	n.d.
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit: durée résiduelle ou de préavis de plus d' 1 an	n.d.	n.d.
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	n.d.	n.d.
ETAT DU CAPITAL		
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit au terme de l'ex. préc.	61.490.100	1.490.000
Capital souscrit au terme de l'ex.	161.490.100	61.490.100
Nombre d'actions nominatives	313.549	119.389
Nombre d'actions au porteur	n.d.	n.d.
CAPITAL NON LIBERE		
Montant non appelé du capital non libéré	15.000.000	0
Montant appelé du capital non libéré	n.d.	n.d.
ACTIONS PROPRES		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu en actions propres par la société	n.d.	n.d.
Nombre d'actions propres détenues par la société	n.d.	n.d.
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu en actions propres par ses filiales et sous-filiales	n.d.	n.d.
Nombre d'actions propres détenues par ses filiales et sous-filiales	n.d.	n.d.
ENGAGEMENT D'EMISSIONS D'ACTIONS		
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de conv. : montant des empr. conv. en cours	n.d.	n.d.
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de conv. : montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de conv. : nbr. max. corresp. d'act. à émettre	n.d.	n.d.
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de souscrip. : nbr. de droits souscrp. en circul.	n.d.	n.d.
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de souscrip. : montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.
Engag. d'émis. d'actions suite aux droits de souscrip. : nbr. max. corresp. d'act. à émettre	n.d.	n.d.
Capital autorisé non souscrit	n.d.	n.d.

PARTS NON REPRESENTATIVES CAPITAL

Nombre de parts hors du capital	n.d.	n.d.
Nombre de voix correspondantes aux parts hors du capital	n.d.	n.d.
Nbre de parts hors du capital détenues par la soc.	n.d.	n.d.
Nbre de parts hors du capital détenues par les fil.	n.d.	n.d.

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes fin. échéant dans l'année	11.976.275	25.050.000
Empr. subord. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant dans l'année	n.d.	25.050.000
Dettes location-fin. et assimil. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Dettes échéant dans l'année vis-à-vis d'établ. de crédit	11.976.275	n.d.
Autres empr. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Dettes com. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Effets à payer dans l'année	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes (dettes échéant dans l'année)	n.d.	n.d.
Autres dettes échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Total des dettes échéant dans l'année	11.976.275	25.050.000

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes fin. échéant > 1 an mais < à 5 ans	230.767.500	94.836.925
Empr. subord. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant > 1an mais < 5 ans	220.000.000	86.950.000
Dettes location-fin. et assimil. échéant > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établis. de crédit échéant > 1an mais < 5 ans	10.767.500	7.886.925
Autres empr. échéant > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes com. échéant > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant à > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Effets à payer à > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes (dettes échéant > 1an mais < 5 ans)	n.d.	n.d.
Autres dettes échéant > 1an mais < 5 ans	n.d.	n.d.
Total des dettes échéant > 1an mais < 5 ans	230.767.500	94.836.925

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes fin. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Empr. subord. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. & assimil. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établis. de crédit échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Autres empr. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes com. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Effets à payer à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes (dettes échéant à plus de 5 ans)	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Autres dettes échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
Total des dettes échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes fin. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Empr. subord. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. et assimil. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établis. de crédit garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Autres empr. garantis par les pouv. publ. belges)	n.d.	n.d.
Etablis. de créd., dettes de leasing et assimilés garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Autres empr. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Dettes com. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Dettes fourn. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Effets à payer garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Dettes fiscales, salariales, soc. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Autres dettes garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.
Total des dettes garanties par les pouv. Publ. Belges	n.d.	n.d.
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes fin. garanties par des sûretés réelles	44.743.775	30.637.647
Empr. subord. garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. et assimil. garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établ. de crédit garanties par des sûretés réelles	44.743.775	30.637.647
Autres empr. garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Etabl. de créd., dettes de leasing et assimilés garantis par des sûretés réelles	44.743.775	30.637.647
Autres empr. garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Dettes com. garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Dettes fourn. garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Effets à payer garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes (dettes garanties par des sûretés réelles)	n.d.	n.d.
Dettes fiscales, salariales, soc. garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Impôts garantis par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Rémun. et charges soc. garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Autres dettes garanties par des sûretés réelles	n.d.	n.d.
Total des dettes garanties par des sûretés réelles	44.743.775	30.637.647
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	n.d.	n.d.
Dettes échues envers l'ONSS	n.d.	n.d.
Impôts		
Dettes fiscales échues	n.d.	n.d.
Dettes fiscales non échues	37.405	930.449
Dettes fiscales estimées	0	31.674
Rémunérations et charges sociales		

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Dettes échues envers l'ONSS	n.d.	n.d.
Autres dettes salariales et sociales	10.973	6.557
RESULTATS D'EXPLOITATION		
RESULTATS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHARGES D'EXPLOITATION		
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nbre de travailleurs inscrit au reg. du pers. à la date de clôture	7	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	7	8
Nbre effectif d'heures prestées par les travailleurs inscrits au reg. du pers.	5.664	6.472
Frais de personnel		
Rémun. et avant. sociaux directs (frais de personnel)	90.303	109.730
Cotisations patr d'ass. Sociales (frais de personnel)	50.341	58.840
Primes patr. ass. extra-légales (frais de personnel)	3.006	4.959
Autres frais de personnel	30.384	15.709
Pensions (frais de personnel)	0	12.075
Provisions pour pensions		
Dotations (utilisations et reprises) (+/-)	0	0
Réductions de valeur		
Sur stocks et commandes en cours		
Réduct. de val. actées sur stocks et commandes en cours	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur stocks et commandes en cours	n.d.	300.000
Sur créances commerciales		
Réduct. de val. actées sur créances commerciales	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur créances commerciales	n.d.	n.d.
Provisions pour risques et charges		
Constitutions des provisions pour risques et charges	n.d.	n.d.
Utilisations et reprises des provisions pour risques et charges	n.d.	n.d.
Autres charges d'exploitation		
Impôts, taxes relatifs à l'exploitation	52.183	73.850
Autres charges d'exploitation	61.316	123.000
Nbre total de pers. intérimaire et de pers. mises à la dispos. de l'entr. à la date de clôture	n.d.	n.d.
Nbre moyen en pers. intérimaire calculé en équivalents temps plein	n.d.	n.d.
Nbre effectif d'heures prestées par du pers. intérimaire	n.d.	536
Frais pour l'entreprise relat. au pers. intérimaire	0	17.376
RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS		
RESULTATS FINANCIERS		
Subsides accordés par pouv. publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital accordés par pouv. publ. et imputés au compte de résult.	0	0
Subsides en intérêts accordés par pouv. publ. et imputés au compte de résult.	0	0
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	n.d.	n.d.
Intérêts intercalaires portés à l'actif	2.968.384	3.932.517
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Réduct. de val. actées sur actifs circul.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur actifs circul.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Montant de l'escompte à charge de l'entrep. sur négociation de créances	0	0
Montant par solde des prov. à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+/-)	n.d.	n.d.
Provisions à caractère financier		
Provisions constituées, à caractère financier	n.d.	n.d.
Provision utilisées et reprises, à caractère financier	n.d.	n.d.
IMPOTS ET TAXES		
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	0	36.611
Impôts & précomptes dus ou versés	12.957	4.937
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	12.957	n.d.
Suppléments d'impôts estimés	n.d.	31.674
Impôts sur résultat d'exercices antérieurs	0	0
Suppléments d'impôts dus ou versés sur résultat d'ex. antér.	n.d.	n.d.
Suppléments d'impôts estimés sur résultat d'ex. antér.	n.d.	n.d.
Sources de latences fiscales		
Latences fiscales actives	13.749.213	14.289.352
Pertes fiscales cum., déductibles des bénéf. taxables ultérieurs (sources de latences fiscales)	11.304.427	8.599.459
Latences fiscales passives	n.d.	n.d.
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS		
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
TVA, taxes d'égalisation et taxes spéciales de l'ex. à l'entreprise (déductible)	1.904.234	1.757.355
TVA, taxes d'égalisation et taxes spéciales de l'ex. par l'entreprise	3.819.421	4.042.851
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Montant retenu à charge de tiers, au titre de précompte professionnel	69.647	73.857
Montant retenu à charge de tiers, au titre de précompte mobilier	n.d.	n.d.
DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties pers. pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entrepr.	n.d.	n.d.
Montant max. à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	n.d.	n.d.
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES		
Pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés d'hypoth. pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	70.022.795	90.109.082
Montant de l'inscript. des hypothèques pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	185.000	262.500
Montant de l'inscript. des gages sur fonds de commerce pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Valeur compt. des autres actifs gagés pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	34.025.713	37.523.697
Sûretés const. sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	n.d.	n.d.
Pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés d'hypoth. pour la séc. de dettes et engag. de tiers	n.d.	n.d.
Montant de l'inscription des hypothèques pour la sécurité de dettes et engagements de tiers	n.d.	n.d.
Montant de l'inscript. des gages sur fond de commerce pour la séc. de dettes et engag. de tiers	n.d.	n.d.
Valeur compt. des actifs gagés pour la séc. de dettes et engag. de tiers	26.764.791	n.d.
Sûretés const. sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	n.d.	n.d.
MARCHES A TERME		
Marchandises achetées au marché à terme	n.d.	n.d.
Marchandises vendues au marché à terme	n.d.	n.d.
Devises achetées au marché à terme	n.d.	n.d.
Devises vendues au marché à terme	n.d.	n.d.
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME		
Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	n.d.	n.d.
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION		
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		
ENTREPRISES LIEES		
Créances à charge des entrep. liées	224.443.779	67.611.234
Garanties constituées en faveur des entrep. liées	n.d.	n.d.
Autres engag. en faveur des entrep. liées	n.d.	n.d.
Immobilisations financières en entrep. liées	77.732.737	46.762.369
Immob. fin. en entrep. liées : participations	77.732.737	46.762.369
Immob. fin. en entrep. liées : créances subordonnées	n.d.	n.d.
Immob. fin. en entrep. liées : autres créances	n.d.	n.d.
Créances sur entrep. liées	224.443.779	67.611.234
Créances à plus d'un an sur entr. liées	58.016.288	36.034.000
Créances à un an au plus sur entr. liées	166.427.490	31.577.234
Placements de trésorerie en entr. Liées	n.d.	n.d.
Placements de trésorerie en entr. liées : actions	n.d.	n.d.
Placement de trésorerie en entr. liées : créances.	n.d.	n.d.
Dettes en entr. liées.	14.099.859	9.756.221
Dettes à plus d'un an en entr. liées.	n.d.	n.d.
Dettes à un an au plus en entr. liées	14.099.859	9.756.221
Garanties personnelles et réelles		
Dettes et engagements garanties par la société	104.640.000	89.940.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour	220.000.000	112.000.000
Autres engagements financiers significatifs en entr. liées	n.d.	n.d.
Résultats financiers		
Produits des immobilisations financières en entr. liées	n.d.	n.d.
Produits des actifs circulants en entr. liées	4.127.513	3.230.474
Autres produits financiers en entr. liées	n.d.	n.d.
Charges des dettes en entr. liées	187.965	1.564.412

Comptes sociaux	31/12/2015 EUR	31/12/2014 EUR
Autres charges financières en entr. liées	n.d.	n.d.
Cessions d'actifs immobilisés		
Plus-values réalisées par cession d'actifs immobilisés en entr. liées	n.d.	n.d.
Moins-values réalisées en entr. liées par cession d'actifs immobilisés	n.d.	n.d.

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Immob. fin. en entr. avec lien de particip.	3.430.000	0
Part. aux immob. fin. en entr. avec lien de particip.	3.430.000	0
Créances subord. aux immob. fin. en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Autres créances en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Créances sur entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Créances à plus d'un an sur entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Créance à un an au plus sur entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Dettes en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Dettes à plus d'un an en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Dettes à un an au plus en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES GERANTS

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT L' ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

Créances existant à charge des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Garanties constit. en faveur des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Autres engag. sign. souscrits en faveur des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d' une seule personne identifiable		
Rémun. et pensions attribuées à charge du compte de rés. aux adm. et gérants	n.d.	n.d.
Rémun. et pensions attribuées à charge du compte de rés. aux anc. adm. et gérants	n.d.	n.d.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LE(S) COMMISSAIRE(S)

Emoluments du (des) commissaire(s)	14.500	7.700
------------------------------------	--------	-------

Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société du(des) commissaire(s)

Autres missions d'attestation	26.600	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	n.d.	n.d.

Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société par des pers. avec lesquelles le(les) commissaire(s) est(sont) lié(s)

Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	79.892	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	n.d.	n.d.

**RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT
L'ENTREPRISE EST A LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU
LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC
LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)	n.d.	n.d.
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaires(s) est lié (sont liés)	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisorale	n.d.	n.d.

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉER CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/sh/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION (050)

Question 1 :

La société « Adams » est un commerce de détail spécialisé dans la vente d'un seul type d'article. La société établit son budget pour le mois de décembre et estime ses ventes à 12.000 pièces au prix de 60 € la pièce. Adams utilise la méthode « FIFO » comme méthode de valorisation de stocks. La société utilise les informations suivantes pour la constitution de son budget de décembre :

Stock de marchandises au 01/12	2.000 pièces
Coût d'achat unitaire d'une pièce en stock	35 €/pièce
Stock de marchandises souhaité au 31/12	3.000 pièces
Coût d'achat unitaire par pièce achetée	40 €/pièce
Frais de vente et d'administration de décembre	200.000 €
Trésorerie au 01/12	30.000 €
Chiffre d'affaires de novembre	600.000 €

- La société estime que 60 % de ses clients paient dans le mois de la vente et 40 % dans le courant du mois suivant.
- Dans les 200.000 € de frais de ventes et d'administration sont compris 40.000 € d'amortissements et 160.000 de salaires.
- La société paie 50 % de ses achats de marchandises dans le mois et les 50 % restants le mois suivant. Les achats estimés de novembre sont de 340.000 €.
- Nous ne tenons pas compte de la TVA, pour des raisons de simplification.

Questions :

- a. Calculez le résultat budgétisé pour le mois de décembre en faisant apparaître le chiffre d'affaires, le coût d'achat des produits achetés, la marge brute et le résultat. (25 points).
- b. Présentez le budget de trésorerie pour le mois de décembre (25 points)

Question 2 :

La SA « Rolf SIEMOENS » est une société de mode qui détient en stock un textile de type XY. Elle a acquis ce textile, il y a quelques années, pour une valeur de 80.000 €. Vu l'ancienneté de cette matière, sa valeur a été dépréciée et elle est actuellement reprise en stock pour une valeur de 25.000 €, valeur qui représente son prix de vente potentiel. Elle peut, soit vendre cette matière première XY, soit l'utiliser dans des créations spécifiques. Pour cette utilisation alternative, les ressources suivantes sont nécessaires :

Matière première de type A	800 unités
Matière première de type B	2000 unités
<i>Main d'œuvre directe</i>	<i>15.000 heures, à savoir :</i>
5000 heures de main d'œuvre non qualifiée	
5000 heures de main d'œuvre spécialisée	
5000 heures de main d'œuvre hautement qualifiée	
Frais de distribution et de vente spécifiques	29.000 €
Frais de publicité spécifiques	21.000 €

Cela conduirait à la production de 1.100 pièces finies (PF2) que l'on pourrait vendre 250 € la pièce. La matière première de type A est stockée et est utilisée pour d'autres productions. Bien que les stocks de matière première A soient suffisants pour exécuter les commandes planifiées, si cette nouvelle production devait être entreprise, la matière première A devrait être immédiatement réapprovisionnée.

La matière première B est également en stock mais il est improbable qu'elle puisse être réapprovisionnée à court terme en raison d'un conflit social chez notre fournisseur. Actuellement cette matière première B est utilisée pour la production d'un autre article (PF1) qui est vendu au prix de 450 € l'unité. Outre les 5 unités de matière première B nécessaires à la production d'une unité de PF1, les coûts variables de production de PF1 sont de 260 € l'unité.

Nous disposons des données suivantes pour les matières premières A et B :

	Matière première A	Matière première B
Prix d'achat	100 € l'unité	10 € l'unité
Prix de vente direct	85 € par unité	18 € par unité
Prix d'achat actuel	90 € par unité	18€ par unité

Les charges indirectes et les coûts de main d'œuvre sont les suivants :

Charges variables indirectes hors main d'œuvre	1 € par heure de travail directe
Charges fixes directes hors main d'œuvre	3 € par heure de travail directe
Main d'œuvre non qualifiée	3 € par heure de travail directe
Main d'œuvre spécialisée	4 € par heure de travail directe
Main d'œuvre hautement qualifiée	5 € par heure de travail directe

La main d'œuvre non qualifiée est engagée suivant les besoins et il existe de très larges possibilités d'engagement de ce type de personnel. La main d'œuvre spécialisée est présente en suffisance dans l'entreprise et l'entreprise dispose actuellement d'une surcapacité de ce type de main d'œuvre. La main d'œuvre hautement qualifiée est présente dans l'entreprise, et ne peut, à court terme, être changée de poste de travail qu'en abandonnant la production en cours. Actuellement elle est utilisée à la fabrication de chapeaux pour lesquels 4 heures de travail par unité fabriquée sont nécessaires. La contribution au résultat par chapeau vendu est de 28 €.

Question (50 points)

Démontrez, en vous servant d'une analyse de coûts et de rendements pertinents (différentiels), si, d'un point de vue strictement financier, le textile XY est à vendre (25.000 €) ou à utiliser pour la fabrication du produit PF2. Toutes les données sont hors TVA et nous n'en tiendront pas compte dans notre raisonnement.

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « GESTION DES
RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE »**

**VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR
CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

**RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE
QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.**

AVD/sh/07/10/2017

**EXAMEN D'ADMISSION – GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE
INTERNE (060)**

Question 1 : (25 points)

Qu'entend-on par « environnement de contrôle » tel que défini dans le rapport COSO et pourquoi cet aspect est-il important dans l'appréciation du système de contrôle interne ?

Question 2 : (25 points)

Quelles sont les conséquences sur le contrôle interne de la mise en place d'un système ERP ?

Question 3 : (25 points)

La séparation suffisante des fonctions est une condition importante du contrôle interne. Quelles séparations de fonctions fondamentales sont nécessaires à la bonne réalisation du contrôle interne ?

Question 4 : (25 points)

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation de la technique de *flowcharting* lors de l'évaluation du contrôle interne ?

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « AUDIT ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/sh/07/10/2017

<p>EXAMEN D'ADMISSION – AUDIT ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES (070)</p>
--

Question 1 : (6 points)

Quelle est la relation entre l'évaluation du contrôle interne et la planification des tests de validation (*substantive tests*) dans le cadre du contrôle des comptes annuels ?

Question 2 : (6 points)

Quelles sont les techniques d'échantillonnage statistique pertinentes dans le cadre du contrôle des comptes annuels ?

Question 3 : (4 points)

De quelle manière un commissaire peut-il contrôler les stocks dans le secteur de la distribution (par exemple les grandes surfaces) ?

Question 4 : (4 points)

Qu'entend-on par lettres de confirmation ? De quelle manière sont-elles mises en place dans le cadre du contrôle des comptes annuels ?

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES (090)

Instructions:

Ce questionnaire reprend 20 questions à choix multiples. Chaque question reprend plusieurs choix parmi lesquels seul 1 choix est correct. Il vous est demandé d'entourer la bonne réponse. Une bonne réponse donne droit à 3 points, une affirmation fausse donne -1, pas d'affirmation 0.

Question 1

Afin d'obtenir une assurance raisonnable, l'auditeur doit recueillir des éléments probants afin de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour être acceptable et ainsi être en mesure de tirer des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder son opinion. Ces éléments probants doivent être :

1. suffisants.
2. étendus.
3. appropriés.

- a) La réponse 1 est correcte.
- b) La réponse 2 est correcte.
- c) Les réponses 1 et 2 sont correctes.
- d) Les réponses 1 et 3 sont correctes.

Question 2

Dans les normes ISA, la lettre d'affirmation de la direction est demandée lorsque :

- a) le jugement concernant une incertitude doit être confirmé par écrit par la direction
- b) lorsque l'auditeur ne dispose pas d'autres moyens pour tester une assertion
- c) lorsque la direction a changé et que la nouvelle direction ne peut valider certains jugements faits par la direction précédente
- d) dès qu'un rapport doit être émis par un auditeur indépendant

Question 3

Un auditeur envisage de s'entretenir avec la direction de l'entité, au sujet de certaines questions touchant à la planification de la mission d'audit. Ceci :

- a) n'est pas autorisé par les normes ISA.
- b) n'est pas autorisé par les normes ISA, sauf dans certaines circonstances particulières, par exemple lorsque cela permet d'adapter les procédures d'audit prévues au travail effectué par le personnel de l'entité.
- c) est autorisé par les normes ISA, sauf si cela nuit à l'efficacité de l'audit, par exemple en rendant les procédures d'audit trop prévisibles.
- d) est autorisé par les normes ISA, quelles que soient les circonstances.

Question 4

Lorsque l'auditeur externe utilise les travaux de l'audit interne :

- a) l'auditeur externe assume l'entière responsabilité de l'opinion qu'il exprime.
- b) l'auditeur externe reste responsable de l'opinion qu'il exprime, même si sa responsabilité est atténuée par l'utilisation qu'il fait des travaux des auditeurs internes.
- c) l'auditeur interne assume la responsabilité de l'opinion exprimée par l'auditeur externe.
- d) l'auditeur externe et l'auditeur interne sont conjointement responsables de l'opinion exprimée.

Question 5

Si l'équipe affectée à l'audit du groupe envisage de demander à l'auditeur d'un composant d'effectuer le travail sur l'information financière d'une partie du groupe, l'équipe affectée à l'audit du groupe doit s'enquérir de différents éléments. Quel élément n'est pas explicitement mentionné dans la norme ISA 600?

- a) le fait que l'auditeur de la partie du groupe comprend et se conformera aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour l'audit du groupe.
- b) le fait que les honoraires de l'auditeur de la partie du groupe soient suffisamment élevés pour que l'auditeur du composant puisse mener à bien ses travaux d'audit dans le cadre de l'audit du groupe.
- c) les compétences professionnelles de l'auditeur de la partie du groupe.
- d) la possibilité de participer aux travaux de l'auditeur de la partie du groupe dans les limites nécessaires pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés.

Question 6

Si la direction refuse de permettre à l'auditeur d'adresser une demande de confirmation, celui-ci doit :

- 1. noter les motifs de ce refus dans les papiers de travail.
 - 2. évaluer les incidences du refus de la direction sur l'évaluation des risques d'anomalies significatives concernés, y compris du risque de fraude, et sur la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures d'audit à effectuer.
 - 3. mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives destinées à recueillir des éléments probants pertinents et fiables.
-
- a) la réponse 1 est incorrecte.
 - b) la réponse 2 est incorrecte.
 - c) la réponse 3 est incorrecte.
 - d) toutes les réponses sont incorrectes.

Question 7

Les normes ISA précisent que le programme de travail défini au début de la mission :

- a) ne peut jamais être modifié.
- b) peut être modifié lorsque l'auditeur le juge nécessaire suite à des faits inattendus ou à des éléments probants recueillis.
- c) est réduit lorsque les heures prévues dans le budget d'audit ont toutes été consommées.
- d) n'est qu'indicatif des procédures à réaliser et ne doit en général pas être suivi.

Question 8

L'appréciation par la direction relative à la capacité de l'entité de poursuivre ses activités doit porter sur une période :

- a) de minimum douze mois à partir de la date de clôture des états financiers.
- b) de minimum douze mois à partir de la certification des états financiers.
- c) de minimum vingt-quatre mois à partir de la date de clôture des états financiers.
- d) de minimum vingt-quatre mois à partir de la certification des états financiers.

Question 9

La norme ISQC 1 requiert des cabinets d'audit de définir des politiques et des procédures pour compléter sans délai la mise en forme finale des dossiers d'audit. Un délai approprié pour finaliser la mise en forme des dossiers d'audit n'excède généralement pas :

- a) quinze jours après la date du rapport d'audit.
- b) trente jours après la date du rapport d'audit.
- c) quarante-cinq jours après la date du rapport d'audit.
- d) soixante jours après la date du rapport d'audit.

Question 10

L'auditeur doit apprécier, dans le contexte du référentiel applicable, la pertinence des informations fournies dans les états financiers sur l'incertitude attachée à l'évaluation des estimations comptables :

- a) pour les estimations qui engendrent des risques significatifs.
- b) pour les estimations relatives à la valorisation à la juste valeur.
- c) pour les estimations comptables dont le montant réel découle de la résolution de la transaction sous-jacente, d'événements ou de circonstances sur lesquels se rapportent les estimations.
- d) pour toutes les estimations.

Question 11

Au-delà de la période couvrant l'appréciation de la direction quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, quelles procédures l'auditeur doit-il mettre en place afin d'apprécier la continuité d'exploitation de la société ?

1. L'auditeur doit revoir les états financiers intermédiaires de la société pour la période survenant après celle couverte par l'évaluation et ainsi évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
2. L'auditeur doit s'enquérir, auprès de la direction, d'événements ou de conditions dont elle aurait connaissance.
3. L'auditeur doit s'enquérir, auprès des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, d'événements ou de conditions dont elle aurait connaissance.

- a) la réponse 1 est correcte.
- b) la réponse 2 est correcte.
- c) la réponse 3 est correcte.
- d) toutes les réponses sont correctes.

Question 12

Les normes ISA définissent l'assertion d'exhaustivité pour les soldes de comptes comme étant le fait que tous les actifs, dettes et fonds propres,

- a) qui auraient dû être enregistrés l'ont bien été.
- b) sont bien évalués.
- c) appartiennent bien à la société.
- d) ne sont entachés d'aucune obligation.

Question 13

Si l'opinion de l'auditeur précédent était modifiée,

- a) l'auditeur doit signaler ça dans son rapport sur les états financiers de la période en cours.
- b) cette modification peut ne pas être pertinente et significative par rapport aux états financiers de la période en cours lorsqu'une limitation de l'étendue du contrôle a été signalée lors de l'audit précédent, mais que la cause de cette limitation a été résolue lors de l'exercice en cours.
- c) cette modification n'a pas d'influence sur l'opinion de l'auditeur concernant les états financiers de la période en cours.
- d) l'auditeur doit exprimer une opinion avec réserve.

Question 14

Le risque d'anomalies significatives est le risque que les états financiers, avant audit, contiennent des anomalies significatives. Ce risque comprend deux composantes :

- a) Le risque inhérent et le risque lié au contrôle interne.
- b) Le risque inhérent et le risque de non détection.
- c) Le risque lié au contrôle interne et le risque de non détection.
- d) Le risque inhérent et le risque d'audit.

Question 15

L'utilisation, par l'auditeur, des confirmations négatives est appropriée lorsque :

- a) l'auditeur a connaissance de circonstances ou de conditions qui conduiraient les destinataires des demandes de confirmation négative à ignorer celles-ci.
- b) l'auditeur s'attend à un nombre élevé de divergences.
- c) l'auditeur détermine qu'une réponse à une demande de confirmation positive n'est pas fiable.
- d) la population des éléments soumis à des procédures de confirmation négative comprend un grand nombre de soldes de comptes, transactions ou conditions de faible valeur et homogènes.

Question 16

Laquelle des affirmations suivantes est correcte :

1. L'auditeur effectuant l'examen limité d'informations financières intermédiaires devrait obtenir de la direction des déclarations écrites portant sur la reconnaissance de sa responsabilité dans la conception et la mise en œuvre d'un contrôle interne propre à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs.
 2. Lorsqu'une incertitude significative provenant d'événements ou de conditions susceptibles de jeter un doute sur la capacité de l'entité à poursuivre son activité n'est pas décrite de manière adéquate dans l'information financière intermédiaire, l'auditeur devrait ajouter un paragraphe explicatif afin de mettre l'accent sur cette incertitude matérielle liée à cet événement ou cette condition susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
- a) L'affirmation 1 est correcte.
 - b) L'affirmation 2 est correcte.
 - c) Les affirmations 1 et 2 sont correctes.
 - d) Les affirmations 1 et 2 ne sont pas correctes.

Question 17

Les normes ISA prévoient que lorsqu'un audit est réalisé sur des états financiers et qu'aucune erreur ou incertitude n'a été constatée :

- a) l'auditeur émet une attestation sans réserve.
- b) l'auditeur émet une attestation avec réserve.
- c) l'auditeur émet une attestation défavorable.
- d) l'auditeur constate son impossibilité d'émettre une attestation.

Question 18

Les événements postérieurs à la clôture réfèrent aux événements qui se produisent entre la fin de la l'exercice comptable et

- a) la date d'approbation des états financiers.
- b) la date du rapport de l'auditeur.
- c) date de publication des états financiers.
- d) la date du rapport de l'auditeur et les faits dont l'auditeur a eu connaissance après la date de son rapport.

Question 19

Lorsque l'auditeur entreprend une mission ayant pour but de rendre un rapport sur un état financier pris isolément ou sur un élément spécifique d'un état financier, conjointement avec une mission d'audit sur le jeu complet d'états financiers de l'entité, l'auditeur :

- a) peut rassembler les conclusions des deux missions dans un seul rapport, si l'opinion est identique.
- b) peut rassembler les conclusions des deux missions dans un seul rapport, même si l'opinion sur chacune des missions est différente.
- c) doit rédiger un rapport séparé pour chaque mission, si l'opinion est différente.
- d) doit rédiger un rapport séparé pour chaque mission, même si l'opinion est identique.

Question 20

Lorsque l'auditeur inclut dans son rapport d'audit un paragraphe explicatif, il doit :

- a) l'inclure immédiatement après le paragraphe d'opinion, sous un titre approprié, avec une référence claire au point sur lequel il attire l'attention et l'endroit dans les états financiers où cette information qui donne une description détaillée de la question est fournie, et indiquer que son opinion n'est pas modifiée au regard du point mis en exergue.
- b) l'inclure immédiatement après le paragraphe d'opinion, sans titre avec une référence claire au point sur lequel il attire l'attention et l'endroit dans les états financiers où cette information qui donne une description détaillée de la question est fournie, et indiquer que son opinion n'est pas modifiée au regard du point mis en exergue.
- c) l'inclure immédiatement avant le paragraphe d'opinion, sous un titre approprié, avec une référence claire au point sur lequel il attire l'attention et l'endroit dans les états financiers où cette information qui donne une description détaillée de la question est fournie, et indiquer que son opinion n'est pas modifiée au regard du point mis en exergue.
- d) l'inclure immédiatement avant le paragraphe d'opinion, sans titre, avec une référence claire au point sur lequel il attire l'attention et l'endroit dans les états financiers où cette information qui donne une description détaillée de la question est fournie, et indiquer que son opinion n'est pas modifiée au regard du point mis en exergue.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT DES SOCIÉTÉS (111)

Chaque question vaut 2 points. Il n'y a pas de correction négative.

Question 1 :

Laquelle des affirmations suivantes est fausse :

- Une SCRL peut être engagée par des actes qui excèdent son objet social.
- L'extrait de l'acte constitutif d'une société en nom collectif ne doit contenir aucune description de l'objet social.
- Dans une SA, un apport en industrie peut être rémunéré en actions.
- Une SA dont l'objet n'est pas décrit dans l'acte constitutif peut être déclarée nulle.

Question 2 :

La SPRL « Food & Fun » vend des smoothies qu'elle produit elle-même. Priscilla, l'un des deux gérants de la SPRL, a conclu une convention portant sur l'achat de deux tonnes de bananes pour le prix de 7.000 € au nom et pour le compte de la société.

Laquelle des affirmations suivante est correcte, sachant que les statuts de la SPRL contient une clause qui impose la signature des deux gérants pour les transactions d'une valeur supérieure à 2.000 € ?

- La convention n'est pas valable, dès lors qu'une SPRL doit comprendre au moins trois gérants.
- La SPRL n'est pas liée par la convention, même si la disposition statutaire n'a pas été régulièrement publiée.
- La SPRL n'est pas liée par la convention si la disposition statutaire a été régulièrement publiée.
- La SPRL est liée par la convention. La circonstance que la disposition statutaire ait ou non été régulièrement publiée est indifférente.

Question 3 :

Une société est dissoute. L'assemblée générale extraordinaire nomme un liquidateur.

- Cette décision de nomination doit toujours être confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Cette décision de nomination doit être exceptionnellement confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Cette décision de nomination ne doit jamais être confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Une décision de nomination n'est pas nécessaire parce qu'au moment de la liquidation, les administrateurs sont réputés être liquidateurs.

Question 4 :

Laquelle des affirmations suivantes est fausse ?

- L'exigence selon laquelle le capital doit être intégralement souscrit n'implique pas que tous les apports doivent être immédiatement libérés.
- En cas d'augmentation de capital dans une SA, les nouvelles actions peuvent être émises pour une valeur nominale inférieure à celle des anciennes actions.
- Une augmentation de capital peut être la conséquence de la conversion de dettes en général et de la conversion d'obligations en particulier.
- Les augmentations de capital qui sont la conséquence d'une incorporation de réserves, du bénéfice de l'exercice ou de plus-values de réévaluation conduisent toujours à l'émission d'actions nouvelles.

Question 5 :

Le quorum de présence pour une assemblée générale ordinaire :

- au minimum la moitié des actionnaires doivent être présents ou représentés ;
- la présence ou la représentation d'un actionnaire suffit ;
- comprend au minimum trois quarts des actionnaires, à moins qu'il ne s'agisse d'une deuxième convocation ;
- aucun actionnaire ne doit être présent ou représenté.

Question 6 :

B vend des parts dans la SPRL X à M. M ne peut pas payer directement et s'accorde avec B pour prévoir un financement. B se paie par des liquidités de la SPRL et comptabilise cela comme une dette qu'il a en compte courant envers la SPRL. Par la suite, M va reprendre cette dette en compte courant et la rembourser à sa convenance :

- ceci ne pose aucun problème ;
- ceci est contraire à l'interdiction d'avancer des moyens/consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. De tels prêts ne sont jamais possibles ;
- ceci peut être contraire à l'interdiction d'avancer des moyens, de consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. L'assistance financière est possible dans certaines limites moyennant l'approbation préalable par l'assemblée générale statuant au quorum et à la majorité requis pour une modification des statuts, après un rapport préalable du collège de gestion ;
- ceci peut être contraire à l'interdiction d'avancer des moyens, de consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. L'assistance financière est possible sans limites moyennant l'approbation préalable par l'assemblée générale décidant au quorum et à la majorité requis pour une modification des statuts, après un rapport préalable du collège de gestion.

Question 7 :

En tant qu'associé d'une SPRL, je souhaite exercer mon droit d'interpellation.

- le droit d'interpellation peut être exercé par des associés, uniquement lors de l'assemblée générale, sur tout ce qui concerne la société, à l'égard des gérants, mais non du commissaire ;
- en tant qu'associé, je peux poser préalablement une question écrite sur les points qui sont mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale, dans le délai prévu à l'assemblée générale, ou je peux également, en tant qu'associé, poser une question oralement, sur les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale, aux gérants et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ;
- en tant qu'associé, je peux poser une question écrite avant l'assemblée générale sur tout ce qui concerne la société, dans le délai prévu à l'assemblée générale, ou je peux poser, sur tout ce qui concerne la société, une question oralement aux gérants et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ;
- en tant qu'associé, je peux poser préalablement une question écrite sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale au collège de gestion ou commissaire, dans le délai prévu dans les statuts. Ce n'est pas possible lors de l'assemblée générale.

Question 8 :

Quelle n'est pas une caractéristique de la société coopérative ?

- la grande liberté statutaire dont bénéficient ses fondateurs ;
- l'obligation d'attribuer à chaque associé une part avec une valeur fixe en argent ;
- le capital social que se divise en deux parties, à savoir une part variable et une part fixe ;
- la possibilité pour un associé d'entrer et de se retirer librement avec le remboursement d'une part de retrait.

Question 9 :

Une SA est constituée avec un capital social de 100.000 EUR, divisé en 100 actions. 4 actionnaires ont chacun souscrit 25 actions. 3 actionnaires ont immédiatement libéré 25.000 EUR. Tom libère seulement 5.000 EUR.

Quelle affirmation est correcte?

- Le capital minimum n'est pas intégralement et inconditionnellement souscrit.
- Les quatre actionnaires sont responsables pour la libération de 1.250 EUR.
- L'obligation de libération minimale est respectée.
- Tom est seul responsable pour la libération de 1.250 EUR.

Question 10 :

Afin de déterminer si un groupement forme une société ou une association :

- il convient de déterminer la nature des activités effectivement réalisées par le groupement ;
- il convient de déterminer la nature des activités telles que celles-ci sont décrites dans l'objet social du groupement et de déterminer si les activités sont réalisées dans un but lucratif ;
- il convient de déterminer la nature des activités telles que celles-ci sont décrites dans l'objet social du groupement et de déterminer si les activités sont réalisées dans un but lucratif et visent à un partage des profits entre les membres du groupement ;
- seule la question de savoir si la société a un but lucratif est pertinente.

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « 112 -
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE
NUMERO D'ENREGISTREMENT**

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTER CHAQUE PAGE

ECRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS

COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/sh/21/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (112)

Question 1 (50 points)

Analysez – exemples à l'appui – la portée et l'utilité du principe d'indépendance en *corporate governance*.

Question 2 (25 points)

Analysez les pouvoirs de l'assemblée générale d'une société cotée quant à l'octroi d'avantages financiers (actions, options sur actions, rémunérations variables, indemnités de départ) à ses dirigeants.

Question 3 (25 points)

Une société belge cotée peut-elle décider de ne pas créer (i) un comité de direction, (ii) un comité de nomination, (iii) un comité de rémunération et (iv) un comité d'audit ? Justifiez votre réponse pour chaque comité et indiquez le cas échéant les règles légales relatives à leur composition.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/07/10/2017

<p>EXAMEN D'ADMISSION – LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES SIMILAIRES (120)</p>

Question 1 (25 points)

- a) Énumérez et expliquez dans quelles conditions une SA peut être déclarée en faillite ?
- b) Les conditions de la faillite sont différentes lorsque le failli est une personne morale ou une personne physique. Vrai/Faux ? Justifiez.

Question 2 (25 points)

Que se-passe-t-il lorsque de nouveaux actifs apparaissent après la clôture de la faillite ?
Expliquez.

Distinguez selon que le tribunal ait déjà prononcé l'excusabilité du failli ou non.

Question 3 (30 points)

- a) Quel est le champ d'application de la loi sur la continuité des entreprises ?
- b) Que sont les services d'enquête commerciale ? Quels sont leur rôle, leur fonctionnement/composition et leurs objectifs ?

Question 4 (20 points) : Cochez la réponse correcte

1. L'obligation de faire aveu de faillite :

- Est toujours obligatoire, même pour un débiteur dont le centre des intérêts principaux est situé dans un autre État de l'Union européenne ;
- Est assortie uniquement de sanctions civiles ;
- Consiste pour le commerçant ou la société à remettre une déclaration de l'état de cessation de paiement au tribunal de commerce de son arrondissement judiciaire ;
- Doit être accompli par l'assemblée générale lorsqu'il est fait par la société.

2. Les personnes susceptibles de citer une société en faillite :

- Le créancier, donneur de crédit ;
- Les travailleurs non payés qui voudraient que la société soit reprise par un tiers ;
- Le Ministère public ;
- Toutes les personnes ci-dessus peuvent citer en justice lorsqu'elles justifient d'un intérêt ;
- Aucune des personnes ci-dessus ne peut citer en justice.

3. Si, par suite de perte, l'actif net d'une SA est réduit à un montant inférieur à la moitié de la part fixe du capital social le conseil d'administration ou le gérant est obligé :

- De faire délibérer l'assemblée générale sur la dissolution : l'assemblée générale étant obligée de dissoudre la société ;
- De remettre le bilan ;
- De faire l'aveu de la faillite ;
- Aucune réponse précédente n'est correcte.

4. Les administrateurs de la « SA ARPOEK », ont des problèmes temporaires de liquidités. Ils décident de payer ELECTRABEL et la maison d'éditions LARCIER pour les banques à données juridiques, mais de suspendre provisoirement le paiement des cotisations sociales et du précompte professionnel de ses employés. Ce non-paiement répété des cotisations sociales et du précompte professionnel :

- Constitue dans tous les cas une faute de gestion puisque les cotisations sociales et le précompte professionnel sont des dettes privilégiées ;
- Ne constitue pas une faute dans le chef des administrateurs mais c'est à la société de payer les dettes fiscales et sociales qu'elle doit en tant qu'employeur ;
- Peut constituer une faute de gestion dans la mesure où un crédit artificiel a été procuré par la société au détriment du fisc et de l'administration de la sécurité sociale ;
- Constitue une présomption irréfragable de faute dans le chef de tous les administrateurs.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/07/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT CIVIL (141)

Question 1 (30 points)

1. Un mandataire agit en dehors de son mandat. Quelles sont les conséquences possibles vis-à-vis du mandant, du mandataire agissant sans ou au-delà de son mandat, et vis-à-vis du tiers contractant ?

Question 2 (10 points)

1. Un tiers contracte avec une société dont les comptes annuels ne donnent plus une image fidèle. Dans quelle mesure et sur quelle base juridique peut-il citer en responsabilité l'expert-comptable et le réviseur d'entreprise ?
2. Monsieur X, divorcé, a trois enfants issus de son premier mariage. Il voudrait léguer la moitié de son patrimoine à sa deuxième épouse. Est-ce possible et pourquoi ?

Question 3 (20 points)

En décembre 2015, vous concluez un contrat de deux ans avec une fiduciaire afin qu'elle gère votre comptabilité et votre facturation. Indépendamment de la charge de travail que vous avez à lui fournir, vous lui payez un forfait mensuel de 2.000 EUR.

En janvier 2016, vous avez constaté que les prestations de votre co-contractant étaient truffées d'erreurs.

En février, votre co-contractant n'a pas traité tout ce qui lui était dévolu et en mars, il a omis de s'occuper de vous.

Votre patience a des limites ! Pouvez-vous suspendre vos paiements mensuels jusqu'à ce que cette société vous donne satisfaction dans son travail ? Pouvez-vous mettre vous-même un terme à la convention qui vous lie ? Une procédure judiciaire serait-elle opportune ?

Question 4 (40 points) Expliquez brièvement

1. Le principe de la convention-loi.
2. La stipulation pour autrui.
3. La condamnation en nature.
4. L'action paulienne.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/7/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT COMMERCIAL (142)
--

Question 1 (30 points)

- Quels sont les modes spéciaux de preuve en droit commercial ? Expliquez et donnez les conditions d'admissibilité de ces preuves.
- Qu'est-ce qu'un acte de commerce ? Qu'est-ce qu'un acte mixte ?
- Comment perd-t-on la qualité de commerçant ?

Question 2 (20 points)

Qu'est-ce qu'un fonds de commerce ? Quelles sont sa nature juridique, sa composition et ses caractères juridiques ?

Question 3 (35 points)

Quelles sont les différences entre les contrats d'agence commerciale, de courtage et de franchise ?

En cas de résiliation unilatérale sans faute du contrat de concession de vente à durée indéterminée, quels sont les modalités de congé (forme, durée, nature) et les droits dus de chaque partie ?

Question 4 (15 points). Cochez la (seule) réponse correcte

a. Une entreprise paie tardivement ses dettes :

- Le créancier (entreprise) peut demander des intérêts moratoires sans mise en demeure sur la base de la loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ;
- Le créancier (aussi une entreprise) peut demander des intérêts moratoires après mise en demeure sur la base de l'article 1153 Code Civil ;
- Le créancier (entreprise) peut solliciter une astreinte afin de contraindre son débiteur de payer sa dette.

b. Quelles professions ne sont pas compatibles avec la qualité de commerçant ?

- Avocats ;
- Notaires ;
- Architectes mais uniquement dans certains cas ;
- Toutes ces professions font l'objet d'une interdiction de la qualité de commerçant (relative ou absolue) ;
- Il n'existe pas d'interdiction rattachée à la profession de ces personnes quant au fait d'acquérir la qualité de commerçant.

c. Une profession libérale comme un réviseur d'entreprise :

- Ne doit pas se soucier des interdictions contenues dans la liste des clauses abusives reprise dans le Code de droit économique étant donné que ces dispositions ne s'appliquent pas aux professions libérales ;
- Doit tenir compte de la liste des clauses abusives contenues dans le Code de droit économique puisque le Code de droit économique s'applique aussi aux professions libérales ;
- Ne doit pas se soucier des interdictions contenues dans la liste des clauses abusives dans le Code de droit économique car cela ne s'applique que dans les rapports entre deux entreprises.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET SYSTÈMES INFORMATIQUES (160)

Questions ouvertes: /8

1. Lors de l'achat de marchandises destinées au stock, une ou plusieurs décisions doivent être prises et on a aussi besoin de certaines informations. Donnez deux exemples pour chacun de ces points et décrivez leur rôle dans le processus d'achat.
2. Comparez l'utilisation de fichiers avec l'utilisation des bases de données.

Questions à choix multiples : / 7

Pour chacune des questions à choix multiples suivantes il y a très précisément une seule réponse exacte. Laquelle ?

La correction suivante est appliquée :

- ***+1 point pour une réponse correcte***
- ***0 point pour l'absence de réponse***
- ***-1 point pour une réponse incorrecte.***

1. Les données diffèrent de l'information de la manière suivante :
 - A. Les données sont les sorties et l'information est l'entrée ;
 - B. L'information est la sortie et les données sont l'entrée ;
 - C. Les données correspondent à de l'information utile ;
 - D. Il n'y a pas de différence.

2. Une alternative à la normalisation lors de la conception d'une base de données est :
 - A. La modélisation sémantique des données ;
 - B. L'utilisation d'un Data Definition Language (DDL) ;
 - C. L'utilisation d'un langage de requête de données (DQL) ;
 - D. L'utilisation d'OLAP.

3. Un logiciel qui encrypte les données jusqu'au moment où un montant est payé, est appelé :
 - A. Un cheval de Troie ;
 - B. Un ver ;
 - C. Un scareware ;
 - D. Un rançongiciel (ransomware).

4. COBIT permet :
 - A. de comparer la sécurité et le contrôle de vos systèmes informatiques ;
 - B. d'assurer les utilisateurs de vos systèmes que leur sécurité informatique et leurs contrôles sont suffisants ;
 - C. aux auditeurs d'étayer leurs recommandations de contrôle interne et leurs conseils ;
 - D. tant A et B que C.

5. Quel type d'audit consiste à inspecter les mécanismes de contrôle généraux et d'application, afin de vérifier s'ils sont conformes aux règles de l'entreprise et aussi s'ils protègent adéquatement les actifs de la société ?
- A. audit du système d'information ;
 - B. audit financier ;
 - C. audit opérationnel ;
 - D. audit de conformité.
6. La personne A souhaite envoyer un document en toute sécurité à la personne B. Seule la personne B doit pouvoir lire ce fichier et elle doit également être certaine que le fichier provient de la personne A. Que doit faire la personne A ?
- A. chiffrer le fichier avec sa propre clé publique et ensuite le chiffrer avec la clé privée de la personne B ;
 - B. chiffrer le fichier avec sa propre clé privée et ensuite le chiffrer avec la clé privée de la personne B ;
 - C. chiffrer le fichier avec sa propre clé publique et ensuite le chiffrer avec la clé publique de la personne B ;
 - D. chiffrer le fichier avec sa propre clé privée et ensuite le chiffrer avec la clé publique de la personne B.
7. Laquelle des techniques suivantes peut être utilisée par une organisation pour la protection de la vie privée de ses clients si elle souhaite utiliser des données réalistes lors des tests d'un nouveau système d'information ?
- A. Signature digitale ;
 - B. Masquage de données ;
 - C. Filigrane digital ;
 - D. Cryptage.

Les affirmations suivantes sont-elles correctes ou incorrectes? / 5

La correction suivante est appliquée:

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour l'absence de réponse*
- *-1 point pour une mauvaise réponse.*

1. L'utilisation des techniques de modélisation, comme un diagramme de flux de données, conduit à des réductions des coûts et des gains de temps pour une entreprise.
2. Une étrangère clé est unique pour chaque rangée d'une table.
3. La mise en place d'un site Web avec comme URL *goggle.com* est un exemple de hijacking (détournement) d'URL.
4. Le contrôle correctif est mieux que le contrôle préventif.
5. Quand on utilise à la fois la reconnaissance vocale et un lecteur d'empreintes digitales, pour obtenir l'accès à un système, cela s'appelle l'authentification multifacteur.

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

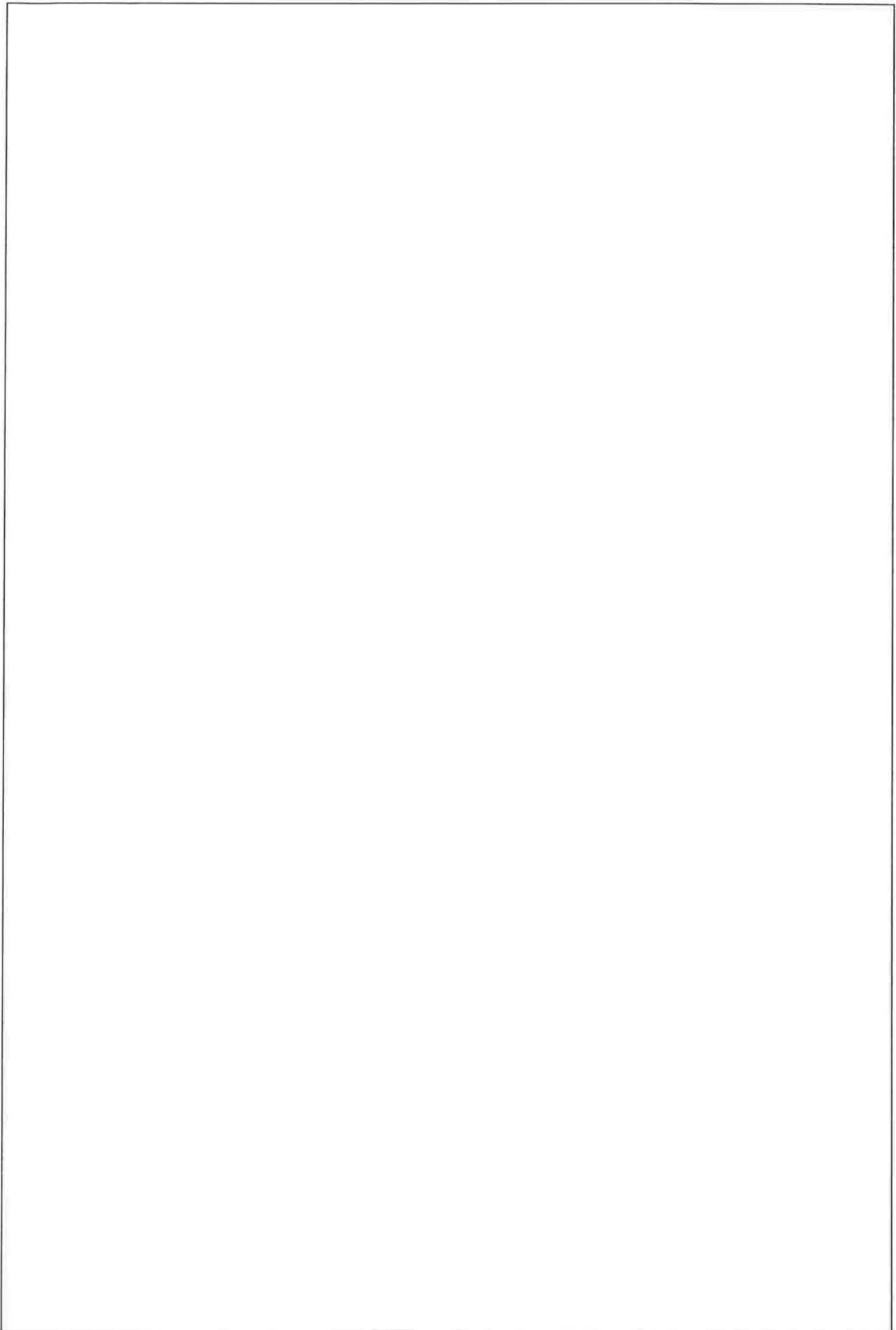
AVD/sh/14/10/2017

**EXAMEN D'ADMISSION-ÉCONOMIE COMMERCIALE, GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
(170)**

QUESTION I (30 points)

I.1 Définissez et expliquez le multiplicateur fiscal (keynésien) en économie ouverte (10 points)

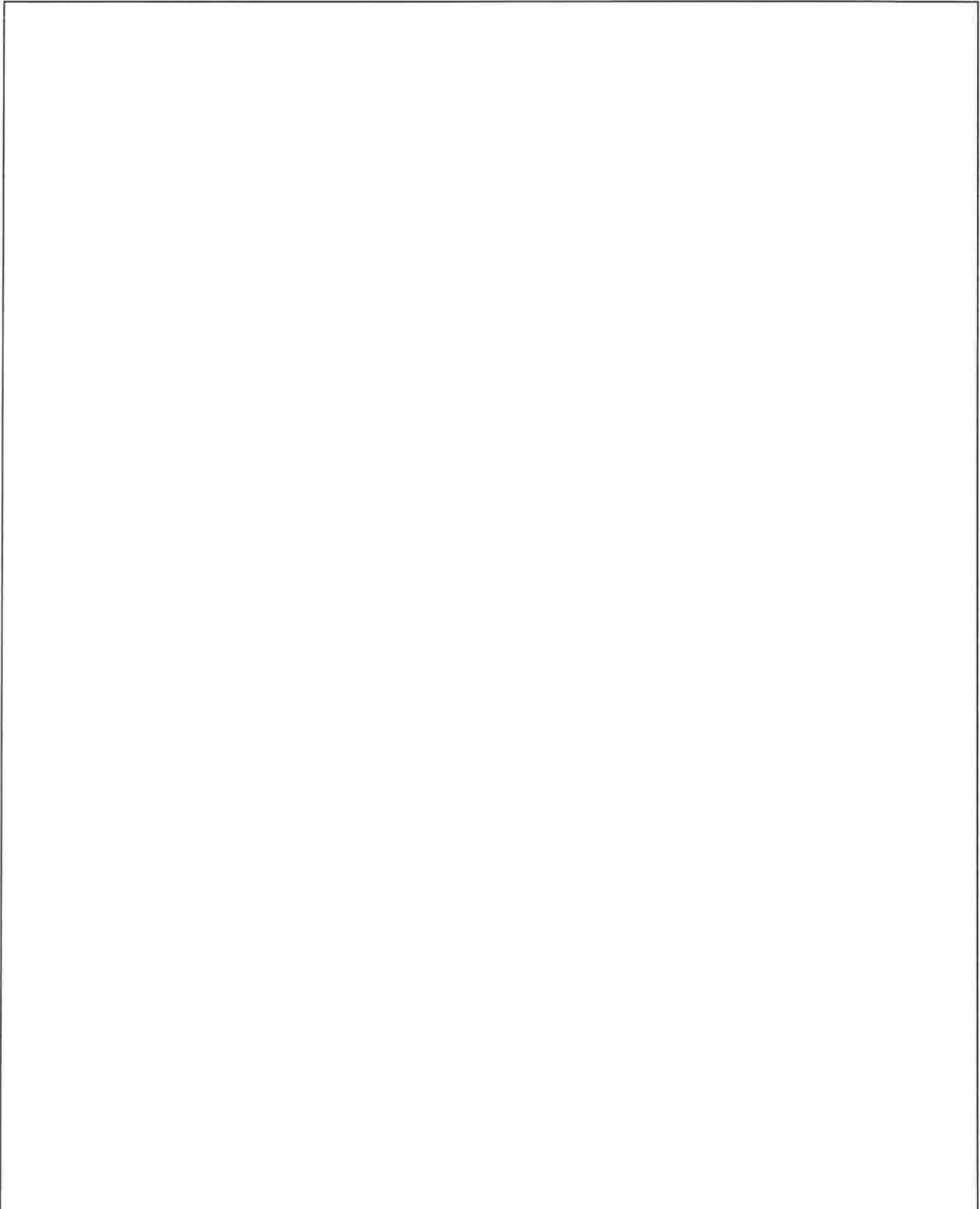
I.2 Illustrez votre réponse en analysant les effets sur l'économie américaine et mondiale de la politique budgétaire expansionniste annoncée par Trump (20 points)



QUESTION II (30 points)

II.1 Que signifient les rendements d'échelle croissants et comment affectent-ils le coût unitaire et de l'entreprise? (15 points)

II.2 Qu'appelle-t-on le SME (seuil minimal efficience- MES) d'une entreprise. En quoi affecte-t-il la structure de marché et le nombre d'entreprises viables sur ce marché ? (15 points)



QUESTION III (40 points)

III.1 Une entreprise de vélos a évalué les élasticités de la demande de vélos et a observé :

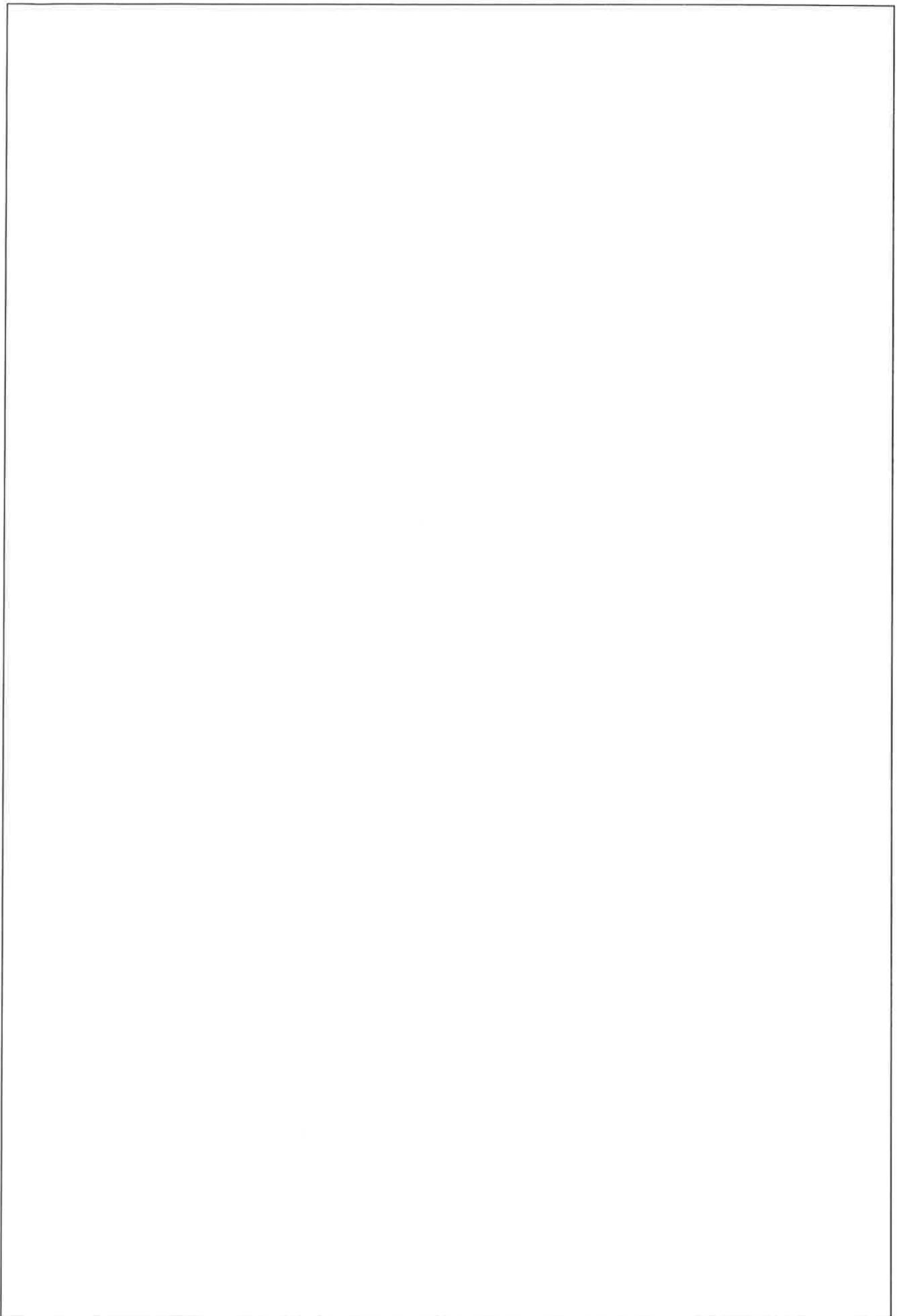
- une élasticité simple de -0.9;
- une élasticité croisée au prix des voitures de + 0.6 ;
- une élasticité au revenu de 0.8.

Définissez et interprétez ces 3 valeurs en caractérisant le type de biens que sont les vélos
(20 points)

III.2 Dans le cadre de sa politique de mobilité, la région bruxelloise décide d'augmenter la taxe sur les voitures de 10%. Quel effet doit-on attendre sur la demande de vélo? (à chiffrer) (10 points)

III.3 Si le Bureau du Plan annonce une mauvaise conjoncture et une chute des revenus de 10%, comment évolueront les ventes de vélos? (à chiffrer) (10 points)

Numéro d'identification : _____



POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « MATHEMATIQUES »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/sh/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – MATHÉMATIQUES (181)

Instructions préliminaires

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution ;
- Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié ;
- Vous pouvez faire usage d'une calculette scientifique mais pas d'une calculette graphique ;
- Seules les méthodes usuelles en mathématiques sont acceptées ;
- Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.

Bon travail

Question 1 (30 points)

La fonction de production d'une entreprise est donnée par :

$$q = 240\sqrt{q_A} + 80\sqrt{q_M} ,$$

expression dans laquelle q représente la quantité produite, q_A le nombre d'heures de travail fourni et q_M le nombre d'heures machines investi. Le coût d'une heure de travail est de 40 euros et une machine coûte 10 euros de l'heure. A la sortie le produit est vendu à 20 euros par unité. Supposons que tout ce qui est produit est vendu efficacement.

1.1 (5 points) Montrez que la fonction de profit $W(q_A, q_M)$ est donnée par :

$$W(q_A, q_M) = 4800\sqrt{q_A} + 1600\sqrt{q_M} - 40q_A - 10q_M .$$

Si vous ne pouvez pas justifier l'obtention de cette fonction, utilisez son expression pour résoudre les questions 1.2 et 1.3.

1.2 (15 points) Calculez les points critiques (zéros des dérivées premières) de cette fonction de profit.

1.3 (10 points) Déterminez pour quelles quantités q_A et q_M l'entreprise va maximiser son profit (utiliser les conditions du second ordre).

Question 2 (30 points)

Supposons que, pour un produit déterminé, la fonction d'offre est donnée par $p = \frac{75}{(1+q)^2}$ et

que la fonction de la demande est donnée par $p = 2 + \frac{q^2}{16}$.

2.1 Calculez le surplus total, qui équivaut à la somme des surplus du consommateur et du surplus du producteur dans un marché d'équilibre (ces deux surplus ne doivent pas être calculés séparément). Donnez le résultat final sous la forme d'une fraction.

Question 3 (20 points)

La production de la quantité Q , d'un certain produit, avec une quantité de travail q_A et un investissement en capital q_K , peut être modélisée par :

$$Q(q_A, q_K) = \frac{3q_A q_K}{q_A + 4q_K},$$

3.1 (10 points) Calculez la productivité marginale relative au capital en $(q_A, q_K) = (6, 1)$.

3.2 (10 points) $\left. \frac{\partial Q(q_A, q_K)}{\partial q_A} \right|_{q_A=6, q_K=1} = 0.12$ (valeur que vous ne devez pas recalculer).

Donnez la signification économique de ce résultat.

Question 4 (20 points)

Dans un groupe de 10 000 personnes, une certaine nouveauté est actuellement connue de 100 personnes. Cette nouveauté est bien sûr transmise à grande échelle. On note $N(t)$ le nombre de personnes au courant de cette nouveauté t jours à partir de maintenant. Nous considérons t et N comme des variables continues.

Nous partons du principe que la fonction logistique $N(t)$ est croissante. Cela revient à dire que l'équation de la fonction $N(t)$ est de la forme $N(t) = \frac{A}{1 + Be^{-kt}}$ où ($k > 0$), et que le nombre de personnes, au courant de cette nouveauté, converge vers le nombre total d'individus dans le groupe (10 000, dans notre cas).

4.1 (20 points) Calculez les valeurs des paramètres A , B et k , sous l'hypothèse que la vitesse de croissance maintenant ($t=0$) est égale à 99.

Numéro d'identification : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/hm/14/10/2017

EXAMEN D'ADMISSION – STATISTIQUES (182)

Instructions préliminaires

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution
- Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié.
- Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique
- Seules les méthodes usuelles sont acceptées
- Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée

Bon travail

Statistiques descriptives (40 points)

1. Le gérant d'une filiale bancaire veut étudier l'épargne de ses clients Y en fonction de leurs revenus X . A cette fin, il prélève un échantillon aléatoire de 50 clients. Il arrive aux résultats suivants : le salaire moyen calculé sur base de cet échantillon est de 1750 euros par mois avec un écart-type de 425 euros, l'épargne moyenne par mois est de 400 euros avec un écart-type de 250 euros. Les données collectées donnent aussi le résultat suivant :

$$\sum_{i=1}^{50} x_i y_i = 39\,655\,020$$

- 1.1 (25 points) En supposant que la variable épargne Y est décrite par la loi normale de moyenne 400 euros et d'écart-type 250 euros. Calculer la probabilité que l'épargne d'un client soit entre 350 euros et 515 euros.

1.2 (15 points)

Le gérant de cette banque veut établir le lien linéaire éventuel de l'épargne moyenne $E[Y]$ d'un client en fonction de son revenu X :

$$E[Y_i] = a + bX_i,$$

Calculez la valeur de la pente b de cette droite et discutez la relation entre le coefficient de corrélation et cette pente b .

Statistique inférentielle (60 points)

2. Selon une publication, le ratio « cours-bénéfice » des actions des entreprises qui réalisent effectivement des bénéfices serait distribué normalement avec une moyenne égale à 5,85. Dans le cadre de son travail de fin d'étude, un étudiant sélectionne une centaine d'actions en question et obtient un ratio « cours-bénéfice » moyen observée égal à 5,45 avec un écart-type de 1,82. L'étudiant se demande s'il pourrait en conclure que ce ratio « cours-bénéfice » moyen a chuté. Il travaille avec un niveau de signification de 5%. On vous demande :

2.1 (20 points) D'effectuer le test d'hypothèse unilatéral adéquat en détaillant ce que l'on nomme « hypothèse nulle », « hypothèse alternative » et « valeur critique ». Quelle conclusion peut-on en tirer ?

$$\begin{cases} H_0 : \\ H_1 : \end{cases}$$

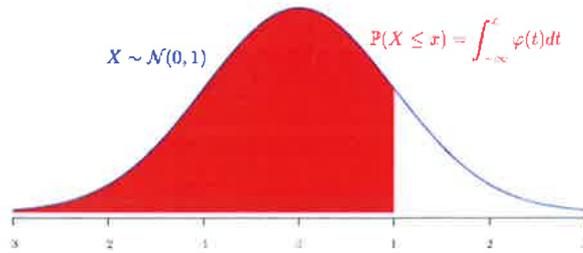
Décision :

2.2 (10 points) Calculez la p-valeur correspondante à ce problème de test. Permet-elle de confirmer la décision prise à la question 2.1 ?

2.3 (15 points) Calculez un intervalle de confiance, au niveau de confiance de 95 %, pour le ratio moyen « cours-bénéfice » des actions.

3. **(15 points)** L'échantillon prélevé indique également que 7 des 100 entreprises sélectionnées, ont rempli la rubrique 696 de leur déclaration d'impôts, sous rubrique « bénéfice à reporter ». Sur base de cette observation, construire un intervalle de confiance, au niveau de confiance 95 %, pour la proportion d'entreprises qui ont effectivement choisi de remplir cette rubrique 696. Que pouvez-vous en déduire ?

Table normale centrée réduite



	0.00	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09
0.0	0.5000	0.5040	0.5080	0.5120	0.5160	0.5199	0.5239	0.5279	0.5319	0.5359
0.1	0.5398	0.5438	0.5478	0.5517	0.5557	0.5596	0.5636	0.5675	0.5714	0.5753
0.2	0.5793	0.5832	0.5871	0.5910	0.5948	0.5987	0.6026	0.6064	0.6103	0.6141
0.3	0.6179	0.6217	0.6255	0.6293	0.6331	0.6368	0.6406	0.6443	0.6480	0.6517
0.4	0.6554	0.6591	0.6628	0.6664	0.6700	0.6736	0.6772	0.6808	0.6844	0.6879
0.5	0.6915	0.6950	0.6985	0.7019	0.7054	0.7088	0.7123	0.7157	0.7190	0.7224
0.6	0.7257	0.7291	0.7324	0.7357	0.7389	0.7422	0.7454	0.7486	0.7517	0.7549
0.7	0.7580	0.7611	0.7642	0.7673	0.7704	0.7734	0.7764	0.7794	0.7823	0.7852
0.8	0.7881	0.7910	0.7939	0.7967	0.7995	0.8023	0.8051	0.8078	0.8106	0.8133
0.9	0.8159	0.8186	0.8212	0.8238	0.8264	0.8289	0.8315	0.8340	0.8365	0.8389
1.0	0.8413	0.8438	0.8461	0.8485	0.8508	0.8531	0.8554	0.8577	0.8599	0.8621
1.1	0.8643	0.8665	0.8686	0.8708	0.8729	0.8749	0.8770	0.8790	0.8810	0.8830
1.2	0.8849	0.8869	0.8888	0.8907	0.8925	0.8944	0.8962	0.8980	0.8997	0.9015
1.3	0.9032	0.9049	0.9066	0.9082	0.9099	0.9115	0.9131	0.9147	0.9162	0.9177
1.4	0.9192	0.9207	0.9222	0.9236	0.9251	0.9265	0.9279	0.9292	0.9306	0.9319
1.5	0.9332	0.9345	0.9357	0.9370	0.9382	0.9394	0.9406	0.9418	0.9429	0.9441
1.6	0.9452	0.9463	0.9474	0.9484	0.9495	0.9505	0.9515	0.9525	0.9535	0.9545
1.7	0.9554	0.9564	0.9573	0.9582	0.9591	0.9599	0.9608	0.9616	0.9625	0.9633
1.8	0.9641	0.9649	0.9656	0.9664	0.9671	0.9678	0.9686	0.9693	0.9699	0.9706
1.9	0.9713	0.9719	0.9726	0.9732	0.9738	0.9744	0.9750	0.9756	0.9761	0.9767
2.0	0.9772	0.9778	0.9783	0.9788	0.9793	0.9798	0.9803	0.9808	0.9812	0.9817
2.1	0.9821	0.9826	0.9830	0.9834	0.9838	0.9842	0.9846	0.9850	0.9854	0.9857
2.2	0.9861	0.9864	0.9868	0.9871	0.9875	0.9878	0.9881	0.9884	0.9887	0.9890
2.3	0.9893	0.9896	0.9898	0.9901	0.9904	0.9906	0.9909	0.9911	0.9913	0.9916
2.4	0.9918	0.9920	0.9922	0.9925	0.9927	0.9929	0.9931	0.9932	0.9934	0.9936
2.5	0.9938	0.9940	0.9941	0.9943	0.9945	0.9946	0.9948	0.9949	0.9951	0.9952
2.6	0.9953	0.9955	0.9956	0.9957	0.9959	0.9960	0.9961	0.9962	0.9963	0.9964
2.7	0.9965	0.9966	0.9967	0.9968	0.9969	0.9970	0.9971	0.9972	0.9973	0.9974
2.8	0.9974	0.9975	0.9976	0.9977	0.9977	0.9978	0.9979	0.9979	0.9980	0.9981
2.9	0.9981	0.9982	0.9982	0.9983	0.9984	0.9984	0.9985	0.9985	0.9986	0.9986
3.0	0.9987	0.9987	0.9987	0.9988	0.9988	0.9989	0.9989	0.9989	0.9990	0.9990

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/14/10/2017

<p align="center">EXAMEN D'ADMISSION-PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES (190)</p>
--

Question 1 : (25 points)

- 1.1. Quelles rubriques ci-dessous doivent être prises en considération pour la détermination des *cash flows* opérationnels dans le cadre d'une analyse d'investissement ?
- a) dividendes;
 - b) impôts opérationnels;
 - c) économies d'impôts provenant des intérêts;
 - d) économies d'impôts provenant des amortissements;
 - e) intérêts.
- 1.2. La solvabilité d'une entreprise signifie que :
- a) toutes les dettes à court terme peuvent être remboursées ;
 - b) toutes les dettes à long terme peuvent être remboursées ;
 - c) l'entreprise est liquide ;
 - d) l'entreprise est dans une situation où en cas de faillite toutes les dettes peuvent être remboursées.
- 1.3. De quoi avez-vous besoin pour calculer le coût des fonds propres via le CMPC (CAPM) ?
- a) Le taux d'imposition ;
 - b) La prime de risque du marché ;
 - c) Le coût des fonds empruntés ;
 - d) Le taux d'intérêt sans risque.
- 1.4. Un taux interne de rentabilité acceptable signifie :
- a) un TIR de plus de 15% ;
 - b) un TIR plus grand que le CPMC (WACC) ;
 - c) un TIR qui donne une VAN négative ;
 - d) aucun des choix ci-dessus.

1.5. La méthode VAN (Valeur Actuelle Nette ou NPV) (*Net Present Value*) implique que :

- a) un projet d'investissement est accepté si et seulement si la VAN est exactement égale à zéro ;
- b) un projet d'investissement doit être refusé lorsque la VAN est positive et accepté lorsque la VAN est négative ;
- c) un investissement doit être accepté lorsque la VAN est positive et refusé lorsque la VAN est négative ;
- d) un investissement avec des cashflows entrants plus importants que des *cash flows* sortants, tenant compte du moment où ont lieu ces *cash flows*, a toujours une VAN positive et doit dès lors toujours être accepté.

Question 2 : (25 points)

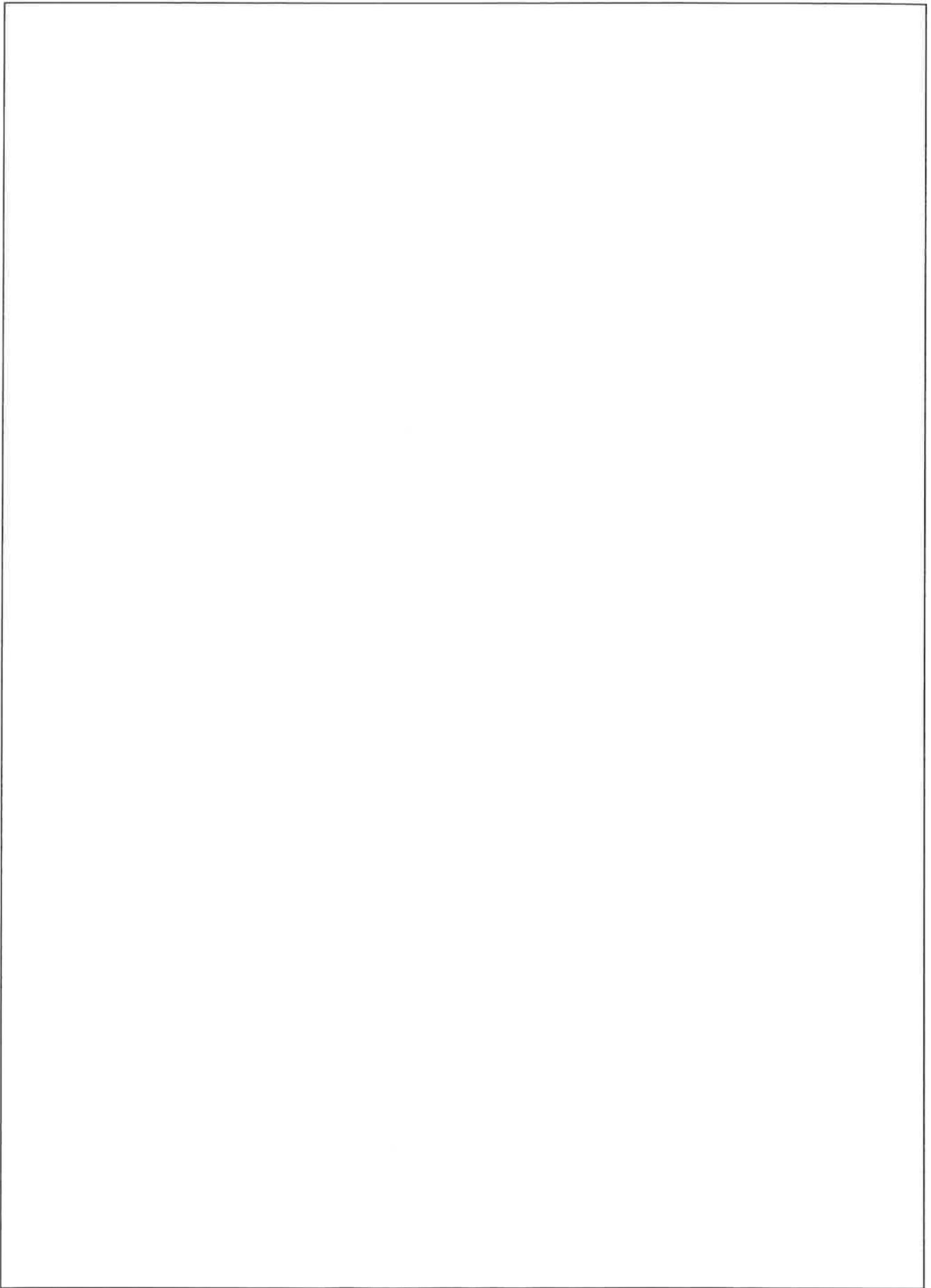
La société ZU emprunte le 20 avril 2010 un montant de 150.000 euro auprès de sa banque. La banque lui laisse l'opportunité de choisir son plan de remboursement et ZU choisit de rembourser les montants suivants (remboursement du capital et intérêts):

- 20 avril 2012: 30.000€

- 20 avril 2013: 25.000€

- 20 avril 2014 : 50.000€

A la fin de l'emprunt, à la date du 20 avril 2017, l'entreprise doit encore effectuer un dernier paiement. Quel est celui-ci sachant que le taux d'intérêt réel annuel est de 10% ?



Question 3 : (25 points)

L'entreprise PEGOO, fiscalement bénéficiaire, a décidé d'équiper tous ses représentants de PC portables. Elle peut opter pour un package 'Luxe' dont le prix total d'achat des ordinateurs est de 100 000 €. Les frais d'entretien annuel s'élèvent à 10 000 €. Le package 'DESIGN' requiert un investissement initial de 110 000 €. Les frais annuels d'entretien s'élèvent dans ce cas-ci à seulement 7 500 €. PEGOO prévoit que ces ordinateurs portables seront utilisés pendant 5 ans. Ils seront amortis linéairement durant cette période et auront une valeur résiduelle nulle.

Quel package choisira PEGOO si le taux d'imposition des sociétés est de 34% et le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) est de 10%?

Question 4 : (25 points)

Expliquez les concepts financiers suivants:

- IV.1. l'achat d'un *call*
- IV.2. la variation du besoin en fonds de roulement
- IV.3. l'achat d'un futur
- IV.4. la méthode *payback* (période de remboursement)
- IV.5. le *cash flow* opérationnel